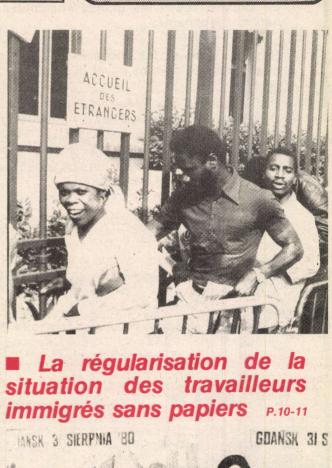
# 

Augmentation du SMIC les patrons n'y ont rien perdu

Hebdomadaire - paraît le samedi - N° 693 - 12 septembre 1981 - prix : 5 F

Page 5

# La bourgeoisie n'a rien à craindre du gouvernement mais elle peut craindre les travailleurs



POLSKA 31 SERPMIA '81



■ Pologne : le congrès de Solidarité



■ Nationalisations:

les travailleurs paieront
la note

### sommaire

### Dans le monde

- Egypte : répression tous azimuts.

### **En France**

- Debizet libéré: les gouvernements passent, les secrets restent.
- Télévision : une 4º chaîne... en or ?

- Les effets de l'augmentation de 10 % du SMIC.
- SMIC ou pas SMIC?

Page 6:

- La situation dans les grands ensembles de la banlieue lyonnaise.

 Nationalisations : les enchères ont monté, mais c'est nous qui devrons payer la note.

- Pilules amères à la télévision.
- Ouverture de neuf pharmacies mutualistes.
- Projet de remboursement de l'IVG.

Pages 10 et 11:

- La régularisation de la situation des travailleurs immigrés sans papiers.

- A quoi rêvent les syndicats?
- Le pacte pour l'emploi de Barre, aménagé mais reconduit.

Page 13

 Amnistie des salariés : les patrons n'ont pas de quoi s'inquiéter!

- Dans les entreprises : Peugeot Sochaux ; Hôpital Edouard-Herriot de Lyon; CPEM Orléans; RATP.

### Culture

Page 15:

- Télévision : L'école.

Pages 16 et 17:

- Livres : Histoire intérieure du Parti Communiste (1945-1972) de Ph. Robrieux; La ferme des animaux de G. Orwell; Bahia de tous les saints d'Amado; Jeux de mémoire de Ch. Arnothy; La proie du chat de P. Highsmith.

Pages 18 et 19:

- Films: Il faut tuer Birgitt Haas; reprise de La scandaleuse de Berlin de B. Wilder; Outland; L'arme à l'œil; La grande Zorro.

LUTTE OUVRIERE regroupe des militants pour qui le socialisme n'a ni le visage de Mitterrand, ni celui des actuels dirigeants de l'Union Soviétique.

Les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle, humaine, car communisme et socialisme sont le seul avenir possible pour l'humanité menacée par les guerres, les crises, l'épuisement des matières premières et la pollution dus à l'anarchie et à l'égoïsme de la société actuelle.

Les travailleurs devront détruire l'appareil d'Etat de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi son Parlement, ses tribunaux, sa police, son armée et exercer eux-mêmes, directement, le pouvoir. car le bulletin de vote ne peut pas changer la vie.

Les travailleurs n'ont pas de patrie et ils savent qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut pas être

un peuple libre.

C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, c'est-à-dire communistes et socialistes révolutionnaires et internationalistes.

Composition: PPC, 25-27, rue de la Folie-Méricourt, 75011 Paris

Impression: Voltaire Impressions 93.100 Montreuil

Adresse toute correspondance à LUTTE OUVRIERE B.P. 233 - 75865 - Paris Cedex 18 C.C.P. RODINSON PARIS 6851-10

### MEETING DE RENTRÉE DE LA CGT

### Krasucki est content

Le meeting de rentrée de la CGT a eu lieu le 8 septembre à la Porte de Pantin, à Paris.

Si dans son discours, Krasucki a bien eu quelques envolées combatives contre les patrons, l'essentiel, qui portait sur le nouveau gouvernement, n'était pas très enthousiasmant. Il s'est attaché à montrer que la situation avait changé par rapport à la précédente rentrée. « Il y a un an, on manifestait et on revendiquait, a-t-il déclaré. Aujourd'hui, on discute et on négocie. Il y a un an, c'était le « bradage du charbon français », la « casse de branches industrielles entières », aujourd'hui, les syndicats discutent de la relance du charbon, de la machine-outil, du papier-carton, etc. Selon certains, a-t-il déclaré, le gouvernement actuel serait une « gestion de gauche de la crise ». Mais ce n'est pas le cas », a-t-il poursuivi, se félicitant des mesures prises par le gouvernement. Le leitmotiv qui revient dans son discours est « Nous sommes dans la bonne

Surtout, il a insisté sur le fait qu'il faut compter avec la CGT, l'associer aux discussions, négocier avec elle, que ce soit pour la réduction du temps de travail, les nationalisations, la relance des industries qui péri-clitent. Et s'ils s'est déclaré insatisfait sur certains points, comme sur l'augmentation du SMIC qu'il juge insuffisante, il s'est bien gardé de critiquer le gouvernement sur quelque terrain que ce soit.

Les militants présents n'étaient pas débordants d'enthousiasme. La politique gouvernementale n'a guère provoqué d'applaudissements, les parties du discours les plus applaudies étant celles sur la « relance de Manufrance » et celle où Krasucki a rappelé que, contrairement aux autres centrales syndicales, la CGT n'avait pas signé l'accord sur les 39 heures. Mais pourquoi alors la CGT accepte-t-elle de négocier les modalités de cet accord qu'elle trouvait inacceptable, branche par branche, aujourd'hui? Krasucki ne s'est pas expliqué là-dessus.

Philippe NATIER

### FETES DE LUTTE OUVRIÈRE

A DIJON 19 et 20 septembre Parc des Cèdres à QUETIGNY

A LYON 19 et 20 septembre Terrain du Merlo à OULLINS

A BORDEAUX 26 et 27 septembre Parc de Mussonville à BEGLES

### LA BRADERIE DE LILLE

### C'est chouette, on y rencontre des tas de gens

Pour le premier week-end de septembre, à la braderie de Lille, il y avait plus d'un million de personnes à flâner dans les rues au milieu de tout ce qu'on trouve habituellement dans de vieux greniers.

A la braderie, les rencontres sont parfois imprévues. Telle celle d'un nouveau Premier ministre venu prendre un bain de foule dans sa ville et qui se retrouva, après une brève hésitation, à tendre la main à des militants de Lutte Ouvrière... Interpellé sur sa politique, le Premier ministre hésita à se lancer dans une polémique publique, mais finalement la discussion s'engagea pendant cinq minutes au milieu de la rue.

A propos des cadeaux aux patrons et de l'espoir dont devraient se contenter les travailleurs, le Premier ministre expliqua qu'en trois mois le gouvernement ne pouvait pas tout faire. Le gouvernement avait quand même trouvé le temps, fit remarquer un de nos camarades, de construire un sous-marin nucléaire supplémentaire !

Avec les nationalisations, c'est le scandale des actionnaires qui s'étaient déjà rempli les poches avec les subventions du précédent gouvernement, qui fut abordé. Il ne faudrait pas léser les petits porteurs d'actions, expliqua le Premier ministre. Et puis surtout, conclut-il, « il faut nous faire confiance. Vous tenez le même discours qu'avec le gouvernement précédent. Vous verrez. A dans un an. A la prochaine braderie ».

A dans un an donc! A moins que d'ici là...

Correspondant LO



Mauroy sous le charme des arguments de Lutte Ouvrière ?

### Concurrence déloyale

Monseigneur Etchégaray Roger, archevêque de Marseille, a piqué une sainte colère contre la nouvelle version des prédictions de Nostradamus qui connaît en ce moment un succès imprévu. Tonnant contre « Nos-

tradamus, ce vieux mage provençal », le vieux mage marseillais a interpellé les fidèles: « Allons, regarde du côté de l'Eglise. Elle n'a peur que d'une apocalypse, la vraie, celle de saint Jean ». Méfiez-vous des contrefaçons!

M	ONSEIGNEUR ETCHEGARAY MET EN GARDE ONTRE NOSTRADAMUS
	LEGLISE NE LAIGSERA PAS PIETINER SES PLATE BANDES. ELLE ENTEND BIEN GARDER LE MONOPOLE DE L'OBSCURANTISME CONTRE LES NOSTRADAMUS & C'E

### Bulletin d'abonnement aux publications de Lutte Ouvrière Je désire m'abonner aux publications suivantes (1):

LUTTE OUVRIERE pour une période de un an : 150 F pour une période de six mois : 85 F LUTTE DE CLASSE (mensuel politique publié par Lutte Ouvrière) pour une période de un an : 50 F CEUX DU TECHNIQUE

(mensuel destiné aux élèves du technique et aux jeunes travailleurs, édité par Lutte Quyrière)

pour une période de un an : 10 F ci-joint la somme totale de : francs ..... Prénom : ..... Adresse:.... ......

Code postal:....

Joindre la somme par chèque ou mandat-lettre à l'ordre de Michel Rodinson, CCP Paris 6851-10. A expédier à : LUTTE OUVRIERE, BP 233, 75865 Paris Cedex 18. (1) Rayer les mentions inutiles

### LA BOURGEOISIE N'A RIEN A CRAINDRE DU GOUVERNEMENT, MAIS ELLE PEUT CRAINDRE LES TRAVAILLEURS

E gouvernement précédent prétendait qu'il fallait choisir entre l'inflation et le chômage, et on avait les deux. Le gouvernement actuel, lui, dit qu'il suffit de distribuer du pouvoir d'achat, de donner la priorité aux consommateurs, pour relancer l'économie. Mais depuis un mois, le chômage s'est encore accéléré, et l'inflation aussi.

Seulement, si les prix augmentent toujours plus, ce n'est pas parce que le pouvoir d'achat de la population a augmenté. Il a bel et bien diminué. On nous dit que la hausse des prix est due au dollar, ou à la mauvaise volonté des banques. On laisse même entendre aujourd'hui qu'elle serait due aux petits commerçants. Qu'ils exagèrent, c'est possible: pour défendre leurs revenus, ils anticipent sur l'inflation, puisqu'ils en ont la possibilité, comme le font d'ailleurs systématiquement les industriels. Mais les petits commerçants sont les plus faciles à désigner, même si ce ne sont pas eux les responsables.

Mais alors, à qui la faute s'il y a la crise, à qui s'en pren-

La crise économique, le cercle vicieux du chômage et de l'inflation, sont liés au fonctionnement capitaliste de la société, et pas seulement à l'échelle nationale mais aussi mondiale. Et tout le monde le sait bien. Il n'y avait que l'opposition sous le gouvernement précédent pour dire que la crise économique était voulue par les hommes alors au pouvoir et qu'il suffisait de changer les têtes pour supprimer les problèmes. Aujourd'hui, les têtes ont changé, et la crise est toujours là.

En réalité, ils ne peuvent rien contre le chômage, ils ne peuvent rien à la situation économique bloquée, pas plus que ceux d'avant. Et ils le savent. Car il n'y a pas de recette contre la crise capitaliste. Il s'agit seulement de savoir à qui on va la faire payer. Et les socialistes au gouvernement ne veulent pas s'en prendre à la bourgeoisie, ils se refusent à mettre ses biens en coupe réglée. Pour la bonne raison qu'ils sont à son

service. Et c'est pour cela qu'ils vont commencer par l'indemniser pour les nationalisations. L'Etat va s'endetter. Les bourgeois, eux, resteront aussi puissants.

Ces entreprises, que l'Etat va racheter au prix fort, vontelles au moins lui permettre de réorganiser l'économie? Même pas. Car les entreprises nationalisées ne sont pas des monopoles, mais fonctionneront comme n'importe quelle entreprise privée parmi d'autres, soumises à la concurrence, à la loi du marché et du profit.

Réorganiser l'économie, le gouvernement ne le peut pas, et ne le veut pas. Car il est honnête vis-à-vis de la bourgeoisie. Il ne veut pas lui confisquer ses biens, il préfère les lui racheter et appauvrir l'Etat. Et c'est aux classes les plus pauvres qu'on va demander de payer ces entreprises qu'on ne pourra même pas faire fonctionner correctement, parce que la crise est là.

Quant au chômage, les hommes au gouvernement ne pourront pas l'enrayer, quoi qu'ils fassent. Car il y a du chômage parce que les patrons ne veulent pas produire à perte, et qu'ils ne veulent rien faire perdre aux patrons.

Le gouvernement en est donc réduit à marchander avec les patrons, sur tout.

Aux patrons, il dit qu'on ne bloquera pas les prix. A la population, il dit qu'on va contrôler les prix. Où est la vérité? Les prix industriels, les prix de gros, eux, resteront libres, certainement. Quant aux prix de détail, on finira peut-être bien par les bloquer. Ce qui ne changera d'ailleurs rien à l'inflation. Les produits taxés deviendront seulement plus rares.

Ils gouverneront à vue et finalement, comme avant, ce seront les retraités, les consommateurs, les salariés, les petites gens qui seront les sacrifiés.

C'est pourquoi les travailleurs n'ont pas à se sentir liés par les prétendus objectifs du gouvernement. S'ils ne veulent pas être les dupes ni les sacrifiés, ils n'ont qu'à faire comme les viticulteurs, comme les paysans, et réclamer leur dû. Cela aggraverait la crise? Mais cette crise s'aggrave chaque jour. Alors, qu'ils se fassent craindre. La bourgeoisie n'a aucune raison de craindre le gouvernement socialiste et ne lui cède pas un pouce de terrain, pas un centime.

Mais elle pourrait craindre les travailleurs.

Arlette LAGUILLER

### Pologne:

### Le congrès de Solidarité

Jeudi 10, la première partie du congrès de Solidarité devait se terminer et les 892 délégués rentrer chez eux. Ils doivent cependant se retrouver le 26 septembre pour adopter définitivement les nouveaux statuts et le programme du syndicat.

Décrivant les premières séances du congrès, les observateurs occidentaux ont parlé d'une atmosphère ennuyeuse de débats juridiques. Pourtant c'est peut-être au travers de questions de procédures, de la mise en place des instanreprésentatives réglés les problèmes politiques éventuels qui se posent au sein de Solidarité, bien que l'on n'ait pas les movens de savoir ce que représentent exactement dans la classe ouvrière les tendances qui ont pu se manifester au congrès à cette occasion. Sur la question du fonctionnement futur du syndicat, deux conceptions se sont affrontées. L'une, fédéraliste, prévoyait l'élection d'un conseil suprême qui aurait été l'émanation des organisations régionales du syndicat. L'autre - qui avait la faveur de Lech Walesa et de son entourage - prévoyait de reconduire le système actuel d'une Commission Nationale de Coordination dans laquelle dominent les dirigeants historiques des grèves de 1980, notamment ceux de Gdansk. Un compromis aurait finalement été trouvé, qui maintiendrait le système actuel en lui adjoignant une représentation proportionnelle des régions. Mais, à la seule lecture des reportages de la presse, on manque d'éléments pour savoir s'il était légitime ou non d'adopter cette solution. La surreprésentation de fait qui s'ensuivra des dirigeants naturels du mouvement au sein de la nouvelle direction n'est d'ailleurs pas forcément antidémocratique.

Une fois réglées les questions de représentation et de fonctionnement internes, la direction nationale de Solidarité en est sortie visiblement confortée et le congrès s'est alors engagé dans la « bataille » à laquelle Walesa avait prévenu qu'il fallait se préparer. Walesa avait d'ailleurs annoncé dans son discours inaugural que Solidarité n'était « pas seulement un syndicat », mais qu'il voulait représenter « l'ensemble de la société ». Et de fait, comme l'a constaté la presse occidentale, le congrès a alors posé les problèmes de la société polonaise, non pas er tant que congrès syndical, mais pratiquement en tant que deuxième et seul vrai Parlement du pays. Un Parlement ouvrier qui est, de fait, le seul à détenir une autorité reconnue par la population, quand on le compare à cette caricature de Parlement sans pouvoir qu'est la Diète polonaise, cette chambre d'enregistrement des décisions prises par la direction de l'Etat et du POUP (le PC au pouvoir).

Apparemment peu intimidé par les 100 000 soldats russes qui manœuvrent aux frontières du pays ou par les navires de guerre soviétiques croisant au large de Gdansk, le congrès s'est alors engagé dans une série d'épreuves de force avec les autorités. En demandant d'abord à la Diète de repousser le récent projet de loi sur l'autogestion présenté par le gouvernement. Ensuite, en dénonçant par un vote quasi unanime (moins une voix et une abstention) le projet de loi du POUP sur l'autogestion, comme une « tentative de défense de la nomenklatura » responsable de « l'actuelle catastrophe économique ».

Conscients de leur force, les délégués ne se sont pas contentés de dénoncer. Ils ont pris l'initiative de lancer un défi aux autorités, exigeant d'elles qu'elles organisent un référendum national sur l'autogestion, prévenant qu'en cas de refus, « le syndicat organisera le référendum par ses propres moyens ». Il y a un an, même au plus fort de la grève de Gdansk, une telle confrontation avec le pouvoir eût été impensable. Aujourd'hui, apparemment, les dirigeants de Solidarité ont jugé que, malgré la menace soviétique, le rapport de forces leur était suffisamment favorable pour pouvoir engager cette bataille et la gagner.

**Fyidemment** si le syndicat s'appuie sur la mobilisation de 10 millions de travailleurs à cette nouvelle étape de la lutte, cela reste dans le cadre d'une politique marquée par les options nationalistes et religieuses de ses dirigeants. Le fait que le congrès ait débuté par une messe et que la tribune ait été décorée de drapeaux blancs et rouges (les couleurs polonaises), d'une croix et de l'aigle, emblème du royaume de Pologne, l'a rappelé une nouvelle fois. De ce point de vue, il est caractéristique que le congrès ait adressé une lettre ouverte aux Polonais de l'étranger, déclarant : « Une nouvelle Pologne est en train de naître (...). Solidarité n'est pas seulement un syndicat, mais aussi un mouvement (...) voulant œuvrer pour l'indépendance de la Pologne ». Quant à l'adresse aux travailleurs des pays de l'Est « qui ont choisi la voie difficile des syndicats libres » - et dans laquelle certains journalistes ont cru voir de l'internationalisme prolétarien -, elle aussi a un caractère nationaliste. Il s'agit bien moins d'une adresse de travailleurs en lutte à leurs frères des pays voisins, que d'un appel aux travailleurs des Démocraties Populaires et, dit le texte, de « toutes les nations d'Union Soviétique » qui peuvent nourrir un sentiment

national anti-russe. Et ce n'est pas par hasa si la direction de Solidarité, quand elle stourne vers l'Est, s'adresse aux « travailleurs en leur demandant effectivement de suivre se exemple, et si, quand elle se tourne ve l'Ouest, elle ne s'adresse en aucune façon au travailleurs des pays occidentaux, mais au seuls « Polonais » émigrés.

Un incident survenu lors du congrès pos cependant la question de savoir jusqu'à qu point les options politiques et religieuses de autres membres du syndicat. En effet, le 6 se tembre, 222 déléqués contre 210 (et beaucou d'abstentions) ont refusé qu'il y ait une mess célébrée chaque jour au congrès. Ce refus dit-on, beaucoup surpris, à commencer sai doute par les dirigeants à la tribune. Ce simp vote permet de se demander si les position nationalistes et religieuses des dirigeants Solidarité sont le reflet de l'opinion, sinon de majorité des travailleurs polonais, du moins tout cas des délégués au congrès. Ce que l'on pu voir, en tout cas, c'est que, pour annuler vote anti-messe et imposer leur marque re gieuse, des dirigeants de Solidarité se so livrés à une manœuvre, feignant de ne pas avo enregistré ce refus et faisant revoter la salle.

Ceci dit, à l'issue de ce premier congrès of Solidarité, on ne peut qu'être frappé devant détermination et l'assurance des congressiste face au pouvoir, une détermination et une ass rance qui trouvent leur force dans la mobilis tion de 10 millions de travailleurs.

Pierre LAFFIT

### es gouvernements passent, es secrets restent

Pierre Debizet, le secrétaire néral du SAC (Service d'action vique), inculpé de complicité ins la tuerie d'Auriol, a été mis en liberté le lundi 7 sepmbre, après quarante-cinq urs de détention. Cette libéraon intervient après la confrontion devant le juge entre Debit et Jean-Joseph Maria, le patron » du SAC dans la région arseillaise. Ce dernier, lui, ste incarcéré, et la libération Debizet semble le désigner mme l'instigateur le plus proble de l'assassinat de l'inscteur de police Jacques Mas-

Mais du coup, à sa sortie de ison, Debizet a aussitôt voulu mener cette affaire à un sime fait divers: « Certains ont ulu faire, d'une affaire lamenole concernant certains memes d'une association, le procès cette association ». La tuerie Auriol ne serait donc, d'après bizet, qu'un règlement de mptes local n'impliquant, en mme, que quelques brebis leuses. Mais le SAC lui-même, service d'ordre musclé lié au R, serait blanc comme neige. Connaîtra-t-on un jour les desus de cette sinistre affaire? peut en douter. Rappelons èvement les faits : le 19 juillet rnier, la maison de l'inspecir de police Massié, ancien sponsable régional du SAC, ait retrouvée à moitié incene et ses occupants étaient rtés disparus. Des arrestans avaient lieu aussitôt dans milieux du SAC marseillais, entôt suivies d'aveux. La lice retrouvait alors les corps Massié, de sa femme, de son et de trois autres personnes. après les aveux des membres commando, c'est seulement ssié lui-même qui était visé, reste étant dû à l'affolement s tueurs. Quant aux mobiles de l'assas-

sinat de Massié, on en est réduit aux hypothèses. Les soupçons se sont portés immédiatement sur Maria, le successeur de Massié à la tête du SAC marseillais, deux hommes qui étaient, paraîtil à couteaux tirés. De plus, il a été question de documents compromettants que Massié aurait eus en sa possession. Mais d'autre part plusieurs des cinq membres du commando ont fait état d'ordres venus « d'en haut », et cet « en haut » a conduit à l'arrestation de Debizet.

Voilà à peu près tout ce qu'on sait aujourd'hui, ou du moins tout ce que sait le grand public. Car il y en a sans doute qui en savent davantage, à commencer par la police, dont Massié était membre. Mais tout se passe comme si tout le monde était d'accord pour respecter la même loi du silence, minimiser l'affaire et la ramener à un simple fait divers, et pour qu'elle aille rejoindre dans les archives de la justice l'affaire de Broglie et toutes les affaires de ce genre mettant en cause le SAC ou d'autres polices parallèles liées aux partis de l'ancienne majorité. Non, l'affaire d'Auriol ne dérangera personne.

Bien sûr, au début de l'affaire Pierre Mauroy, le Premier ministre, avait déclaré que « le gouvernement est décidé à ne rien laisser dans l'ombre ». On avait pu même être surpris par la rapidité inhabituelle avec laquelle les inculpés avaient été retrouvés et étaient passés aux aveux. L'arrestation de Debizet luimême aurait pu laisser penser qu'avec le changement de gouvernement, les protections dont bénéficient ce genre de personnages ne joueraient plus. -Eh bien, c'est à voir. On n'a certes pas lésiné sur la mise en scène, on a arrêté beaucoup de monde, on a multiplié les mêmes interrogatoires; et au bout de 6 semaines, on n'en sait pas plus qu'au premier jour.

Bizarre? Oh, on ne peut sans doute pas accuser les dirigeants du Parti Socialiste d'avoir de la sympathie pour le SAC, composé d'hommes au service de la droite. Seulement, aujourd'hui, Mauroy et Mitterrand ne sont plus seulement les dirigeants du PS. Ils sont aussi les dirigeants de l'Etat, et ils ont hérité de l'appareil d'Etat tel que le leur a laissé la droite, avec en particulier sa police, dont les liens avec le SAC sont de notoriété publique. Impossible de s'attaquer à celui-ci sans toucher à celle-là. Et puis, le SAC et ses hommes, cela touche aussi de près à certains aspects de la politique extérieure que les gouvernants, quelle que soit leur couleur politique, ne tiennent pas à étaler au grand jour. C'est ainsi que Debizet en personne, secrétaire général du SAC, était aussi conseiller technique du ministère de la Coopération auprès du présidentdictateur gabonais, Omar Bongo. Lequel Bongo, sous Mitterrand comme sous Giscard, se montre bienveillant à l'égard des intérêts des grands groupes industriels français dans son

pays. Debizet est resté, certes, bien des semaines en prison pour un non-lieu, se plaint son avocate. Mais il doit se dire qu'après tout, ce n'est pas trop cher payé pour voir finalement le voile du secret retomber sur ses activités. Qui sait même s'il ne va pas reprendre du service chez Bongo... en tant que coopérant français évidemment, comme avant!

Oui, décidément, le gouvernement a raison de se plaindre de l'héritage laissé par la droite: s'il y avait un secret d'Etat dans cette affaire d'Auriol, on ne le saura jamais, car Mitterrand en aura hérité... comme du reste! Jean-Louis CHAMPENOIS



Debizet sort de prison sans que sur ses activités le voile du secret ait été

(AFP)

### entrales nucléaires :

### 1arche contre la entrale de Penly



Dimanche 30 août, 400 manitants anti-nucléaires se sont semblés à Penly pour protescontre la construction de la

cette dernière (voisine de le de Paluel) n'est encore en construction. Avant les ctions, le PS était contre et it pris des engagements dans sens. Mais une fois Mitterd au pouvoir, les promesses t oubliées et la construction

continue.

C'est pour dire « non » à la centrale et rappeler les engagements pris que les manifestants ont défilé pendant plusieurs heures de Penly jusqu'au site où les CRS étaient présents de façon discrète. Après avoir causé un sérieux embouteillage sur la nationale, les manifestants se dispersèrent en se donnant rendez-vous pour d'autres

### Télévision

### Une 4e chaîne... en or?

La presse et la radio se sont fait largement l'écho d'un projet d'origine privée envisageant la mise en service d'une quatrième chaîne de télévision. En effet, le réseau « couleur » de la première chaîne en 625 lignes couvre maintenant tout le territoire, ce qui rend l'ancien réseau « noir et blanc » en 819 lignes pratiquement disponible, puisqu'il est possible de capter le réseau « couleur » avec un poste « noir et blanc ». Le seul problème restant est celui des postes construits avant 1963 et qui ne captent que le 819 lignes. Cela représenterait de 100.000 à 200.000 récepteurs. Ce problème n'en serait pas un si la 4° chaîne envisagée était une chaîne comme les autres. Les possesseurs de vieux postes verraient alors la 4º au lieu de la 1re.

Mais voilà, la 4º chaîne en question serait une chaîne à péage, comme sur les autoroutes. Et cela sous le prétexte qu'on y passerait des films récents. Des gros producteurs penchés de très près sur cette alléchante perspective et ont pondu un projet dont Europe 1 s'est fait largement l'écho. Pour l'essentiel, il s'agit au niveau de l'émetteur de brouiller les images et d'installer un décodeur à carte magnétique chez les éventuels abonnés, moyennant un péage mensuel de 110 F.

Les arguments avancés par les promoteurs de ce projet sont que cela relancerait l'industrie cinématographique en France, en augmentant de façon spectaculaire le nombre de spectateurs payants pour chaque film nouveau. En fait, cela relancerait surtout les affaires de quelques gros producteurs capables de sortir des films avec une bonne cadence. Et, de toute façon, pour arriver à programmer ne seraitce qu'un film par jour, la 4º chaîne devrait aussi en passer par le marché international et acheter ce qui serait disponible.

Bien sûr, pour l'instant rien n'est fait. Le ministre de la Culture, Jacques Lang, dit refuser d'être mis devant le fait accompli, de se faire forcer la main et défend, à juste titre, le droit à la culture pour tous. Il a rappelé d'ailleurs qu'une chaîne culturelle, cela ne serait pas seulement des films de cinéma, même les meilleurs. Mais enfin, le projet continue d'être discuté et même s'il n'est pas retenu sous sa forme actuelle, l'idée de péage fait son chemin. Et entre les grands principes affichés actuellement par quelques ministres et la pression des milieux financiers et industriels, il reste à savoir de quel côté penchera la balance...

Alain LEMART

### Les effets de l'augmentation du SMIC de 10 %

### Les patrons y ont plus gagné en dédommagements que ce qu'ils ont versé en augmentations?

D'après les résultats de l'enquête du ministère du Travail pour le 2e trimestre 1981 (entre le 1er avril et le 1er juillet), les salaires ont progressé de 4,5 % en moyenne pendant cette période. Cela signifie que l'augmentation de 10 % du SMIC qui est intervenue à partir du 1er juin n'a pas eu d'effet d'entraînement sur les autres salaires. Elle n'a d'ailleurs pas eu beaucoup d'incidence en général puisque, l'année précédente, l'évolution du 2e trimestre 1980 était de 4,1 % en moyenne, soit 0,4 % de mieux cette année. Ce n'est pas énorme. Bien sûr, cette année, l'évolution est un peu plus favorable aux petits salaires (+ 5 à 6 % pour le trimestre) par rapport aux gros (+ 4 %) et c'est finalement à ce gain moyen de 1 à 2 % de plus pour les petits qu'on peut mesurer l'influence de la revalorisation « exceptionnelle » du SMIC décidée par Mitterrand pour son arrivée au pou-

Cela n'est pas très étonnant.
D'une part parce que le gouvernement avait expressément recommandé aux patrons de ne pas répercuter automatiquement cette augmentation sur toute la hiérarchie des salaires, pour la limiter aux salaires les plus bas. Les chefs d'entreprise n'ont pas dû beaucoup se forcer pour appliquer cette recommandation.

D'autre part parce que les patrons ont tout fait pour escamoter l'augmentation du SMIC en prenant en compte pour le calcul du minimum légal toutes sortes de primes.

Enfin, et ce n'est pas le moindre des facteurs, en décidant une déduction de charges sociales pour les salaires inférieurs à 1,2 fois le nouveau SMIC, soit 3 480 F par mois, le gouvernement a lui-même pris une mesure qui a très fortement incité les patrons à ne pas augmenter beaucoup les salaires puisque, en dessous de cette barre, ils font des économies.

On ne dispose évidemment pas de chiffres précis sur le montant global des charges sociales que les patrons économisent ainsi depuis l'entrée en vigueur de cette mesure. Seule l'URSSAF (organisme chargé de collecter les cotisations sociales) pourrait les communiquer, à partir des bordereaux de paiement des entreprises. Mais cela doit représenter des sommes considérables qui viennent en déduction des ressources de la Sécurité sociale ou que les contribuables vont payer, si l'Etat les rembourse à la Sécurité sociale, comme il s'y est engagé.

En effet, pour pouvoir bénéficier d'une déduction de charges sociales de 6,5 % (sur la totalité d'un salaire) il suffit que ce salaire ait été augmenté depuis le 1er juin et qu'il soit inférieur à 3 480 F. Mais il n'y a pas de minimum imposé pour cette augmentation: la déduction, elle, est toujours de 6,5 % forfaitairement. Ainsi un patron peut très bien avoir augmenté de 4 % un salaire de 3 000 francs par mois, en le portant ainsi à 3 120 F, et récupérer tous les mois 6,5 % d'abattement de charges sociales. Bénéfice net: 195 F — 120 F, soit 75 F. Le rêve pour un patron: augmenter ses ouvriers en faisant des économies!

Bien sûr, les patrons qui ont réellement augmenté leurs salariés payés au SMIC de 10 % ont été de leur poche de 3,5 % (10 % - 6,5 %). Mais ils ne doivent pas être très nombreux. Les plus nombreux sont plutôt ceux qui ont purement et simplement profité de cette aubaine, soit en tripatouillant le calcul du SMIC, soit en augmentant les bas salaires d'un pourcentage moins important que la déduction de charges sociales, soit en combinant les avantages des deux procédés.

En janvier 1981, il y avait 40 % des salariés qui gagnaient moins de 3 300 F par mois. Compte tenu de l'évolution des salaires, on peut considérer que c'est une proportion identique qui gagnaient moins que la barre des 3 480 F en juillet dernier. Les déductions de charges sociales, dont les patrons ont pu bénéficier à l'occasion de la revalorisation du SMIC, ont donc pu concerner un salaire sur trois environ. Et cela sans que les travailleurs concernés puissent être le moins du monde informés des sommes récupérées sur leurs salaires, puisque tout se passe uniquement entre chaque patron et l'URSSAF.

On nous avait présenté cet abattement de charges sociales comme un petit coup de pouce permettant aux patrons des petites entreprises d'absorber l'augmentation de 10 % du SMIC. Mais en fait cette mesure a surtout pu permettre à des patrons, et jusqu'aux plus gros, de faire des économies sur la différence entre l'augmentation de salaire qu'ils auraient accordée de toute façon et la déduction de charges sociales dont ils ont bénéficié.

Ce ne serait pas la première fois qu'une mesure en principe destinée aux petits a finalement bien plus profité aux gros.

Claude CHARVET

# SMIC ou pas SMIC ?

En juillet dernier, le Matin avait révélé que le CNPF avait fait circuler une note à ses adhérents leur donnant des conseils pour ne pas être obligés d'augmenter le SMIC de 10 %, en comptant dans les salaires toutes sortes de primes (cf LO n° 687 du 1er août et 692 du 5 septembre). Au point que le ministère du Travail s'est senti obligé de rappeler, dans une circulaire du 29 juillet 1981, les éléments qu'il faut prendre en compte pour le calcul du SMIC et ceux qui ne doivent pas être retenus.

Cependant il y a fort à parier que les patrons ont malgré tout suivi les conseils du CNPF plutôt que les indications de l'administration. En principe, les inspecteurs du travail sont censés effectuer des contrôles et signaler les anomalies des applications de l'augmentation du SMIC. Mais il reste que bien des travailleurs, qui pensaient jusque-là être payés au SMIC, ont eu la surprise en juin dernier de ne pas voir leur salaire augmenter de 10 % mais seulement de 3 à 4 %, voire de rien du tout.

Voici donc les précisions que donne la circulaire gouvernementale (circulaire n° 3-81, du 29 juillet 81).

NE DOIVENT PAS ÊTRE PRIS EN COMPTE POUR LE CALCUL DU SMIC :

— Les heures supplémen-

 Toutes les primes calculées sur une périodicité supérieure à celle de la paye (prime de vacances, 13° mois, etc.).

 Les primes d'ancienneté et d'assiduité, chaque fois qu'elles sont liées à la situation individuelle des salariés.

— Toutes les rémunérations liées à la marche générale de l'entreprise et sur lesquelles les travailleurs n'ont pas une influence directe (prime d'intéressement, participation aux bénéfices, etc.). Par contre, les primes de rendement, individuelles ou collectives, basées

sur le travail d'une équipe quand on ne peut pas mesurer le rendement individuel, peuvent être intégrées au calcul du SMIC.

— Les primes liées à des conditions particulières de travail (danger, froid, insalubrité, de situation géographique, majoration pour travail de nuit, les dimanches ou les jours fériés).

On peut se procurer cette circulaire en écrivant au ministère du Travail, 1, place Fontenoy, Paris 7.º, ou aux «Liaisons Sociales », 5, avenue de la République, 75541 Paris Cedex 11.

### Tous égaux mais tous fauchés!

Pour un peu, l'augmentation du péage des autoroutes de 2,5 centimes par kilomètre décidée par le gouvernement serait présentée comme une mesure... égalitaire. Par quel miracle ? C'est que cette augmentation uniforme aboutit à augmenter davantage en pourcentage les autoroutes les moins chères que les plus chères (15,15 % de hausse sur les premières contre seu-lement 10,41 % sur les secondes selon les chiffres du Monde). A la longue, si cette politique est poursuivie et si le gouvernement persévère, on aura un tarif unique des autoroutes : le plus élevé!

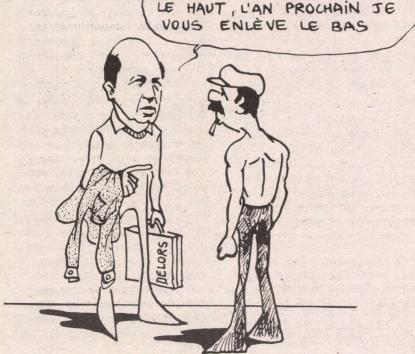
JACK LANG, MINISTRE DE LA CULTURE DECLARE AU JOURNAL "LE MONDE" DU 5/9/81 "QUAND GASTON DEFFERRE CONDAMNE LES RATONNADES POLICIÈRES, IL VEUT TRANSFORMER L'IMAGE DE LA POLICE, IL ACCOMPLIT UN ACTE CULTUREL"



### Le boulanger, le garagiste, le cafetier... et les autres!

Dès la mi-août, Delors, fâché, menaçait : « Si les boulangers, les garagistes ou les propriétaires ne sont pas raisonnables, je n'hésiterai pas à revenir à la taxation pour faire cesser ces abus ». Il est passé aux actes, bien modestement certes, mais l'affaire a fait grand bruit: le demi ne

CETTE ANNÉE JE VOUS PRENDS LE HAUT, L'AN PROCHAIN JE

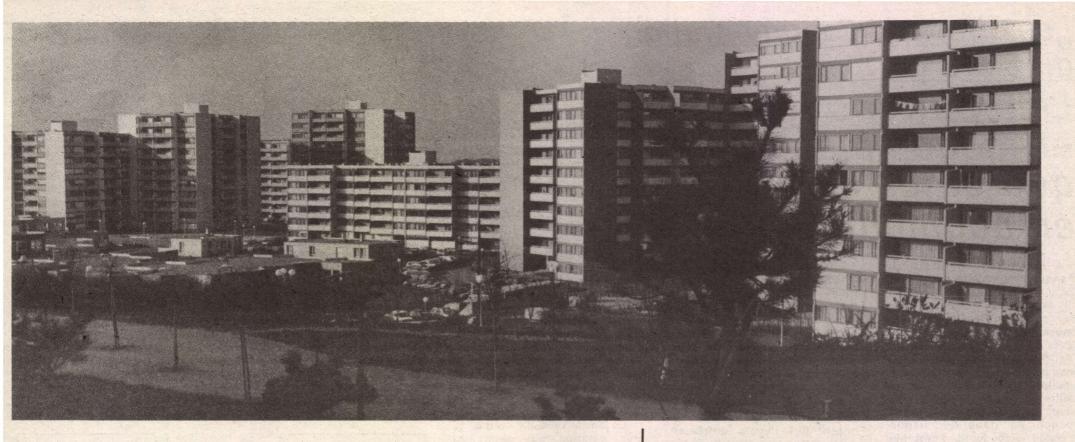


pourra être vendu plus de 3,80 F et le quart Vittel 2,90 F le verre dans les salles de cafés parisiens. En Alsace, dans les Bouches-du-Rhône, des mesures similaires ont été prises.

Le gouvernement veut sévir contre les hausses abusives. Il a bien raison. On attend maintenant qu'il s'en prenne à ses collègues : le ministre des PTT coupable d'avoir augmenté le timbre-poste de 20 centimes le 1er septembre, le ministre de tutelle de l'EDF qui, lui, a augmenté le gaz et l'électricité de 15 à 17 % le premier juillet, le récidiviste Dreyfus, ministre de l'Industrie, coupable de deux hausses de l'essence en juillet et en août. Quant à son collègue des Transports, Fiterman, il a déjà un dossier chargé : une hausse de la RATP, 10 % d'augmentation des tarifs SNCF et tout récemment 2.5 centimes de plus au kilomètre d'autoroute.

Pauvre Delors! De quoi être franchement écœuré. Quand va-t-il prendre le coup de sang contre ses collè-

5



# La situation dans les grands ensembles de la banlieue lyonnaise

Depuis le début de l'été, presque tous les jours, la presse et la radio ont signalé des incidents provoqués par des jeunes des grands ensembles de la banlieue lyonnaise : la ZUP de Vénissieux, La Grappinière à Vaulx-en-Velin, la rue Olivier-de-Serres et Les Buers à Villeurbanne, Décines, Bron... Dans toutes ces cités, les incidents étaient de même nature: des jeunes volent des voitures, les utilisent pour faire du rodéo sur les parkings, puis les incendient ; la police arrive et est accueillie à coups de pierres; quelquefois ce sont les pompiers, venus éteindre un début d'incendie, qui sont accueillis de la même manière.

Dans ces cités, les problèmes de petite délinquance ne sont pas nouveaux : la municipalité de Villeurbanne a même fait en partie démolir la cité de la rue Olivier-de-Serres, qui était devenue un véritable ghetto. C'est la forme prise par cette délin-quance cet été qui est nouvelle (rodéos et incendies de voitures) et la publicité faite au niveau national à ces incidents. Les éducateurs protestent d'ailleurs contre cette publicité, disant qu'elle amplifie « une psychose de la peur » et met « en vedette des auteurs d'actes de vandalisme », ce qui ne facilite pas leur travail.

Car le problème n'est effectivement pas simple. A la ZUP de Vénissieux par exemple, il y a 35.000 habitants, dont 4.000 sont chômeurs; 30 % de la population est immigrée, rassemblant 37 ethnies différentes. La population est très jeune : 15 à 17.000 ont moins de 25 ans, et ces jeunes sont pratiquement tous sans travail. Et les vacances scolaires ont rejeté sur les parkings les jeunes que leurs parents n'ont pas les moyens d'envoyer en vacances. A la ZUP, la population est très concentrée: certains quartiers sont faits d'immenses tours, et il y a peu d'espaces verts ; il est d'ailleurs question de démolir certaines tours pour « déconcentrer » la population, mais pour l'instant,

faute de moyens, on se contente de murer les tours vides.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que des incidents éclatent entre jeunes et adultes : des jeunes font du bruit (au pied de certaines tours, des pétards éclatent toute la soirée et une partie de la nuit), des habitants exaspérés appellent la police, la police arrive et est accueillie à coups de pierres, c'est l'escalade. Il faut dire aussi que le racisme de certains policiers et leur attitude provocante ne sont pas faits pour arranger les choses.

Le résultat, c'est que la tension monte de part et d'autre : des habitants achètent des chiens et même des armes, et les jeunes se font plus agressifs.

A La Grappinière, à Vaulx-en-Velin, presque plus personne n'ose garer sa voiture sur les parkings et les jeunes enfants doivent rester enfermés toute la journée dans les appartements car, en bas, ils risquent de se faire renverser par une voiture lors des rodéos désormais quotidiens. Les habitants sont excédés et ne voient comme solution que de déménager. Pourtant, les immeubles, très dégradés, viennent d'être remis en état, et les gens se plaisaient bien dans la cité. C'est avec regret qu'ils la

### Les réactions des maires et de la police

Dans les cités concernées par les incidents, certains habitants reprochent à la police de ne pas faire son travail. Les policiers ont en effet des consignes de ne pas répondre aux jets de pierres ou autres projectiles pour ne pas provoquer une escalade. Un des représentants de la police a répondu en déclarant aux journaux qu'il voulait faire un travail « en profondeur, détecter et réduire les situations de prédélinquance ». Pour cela, des brigades de prévention seront mises en place et chaque commune a été dotée de quatre îlotiers supplémentaires. Reste à savoir si la police est la mieux placée pour calmer les jeunes, les faits actuels semblent plutôt prouver le contraire. D'autant plus que, du côté de la police, le ton semble avoir changé. Dimanche soir, le préfet, après s'être rendu sur les lieux où avaient lieu les incidents, a déclaré qu'il allait « prendre les mesures qui s'imposent, que les contrôles vont être renforcés, et des opérations de police menées quoti-

diennement afin de mettre un terme à cette flambée de violence ».

Les municipalités, quant à elles, semblent bien embarrassées, et pratiquent la politique de la carotte et du bâton. Charles Hernu, maire PS de Villeurbanne, déclarait samedi : « Nous allons demander à M. Defferre des punitions; nous, les maires de cette région, nous ne laisserons pas les voyous faire la loi », tandis que Jean Capiévic, maire PC de Vaulx-en-Velin, affirmait de son côté être en mesure de « démontrer qu'il est possible d'en finir rapidement avec ces actes criminels ». Pour lui, il ne s'agit pas de délinquance juvénile mais d'actes de banditisme.

De son côté, Marcel Houël, maire PC de Vénissieux, déclarait au mois de juillet que les auteurs des méfaits « doivent être poursuivis sans complaisance » tout en redemandant la répartition des travailleurs migrants et le renforcement des structures socio-éducatives. Au mois de juillet, une réunion a été organisée à la Maison du Peuple de Vénissieux, et plusieurs centaines d'habitants de la ZUP sont venus pour discuter de ce problème. Les jeunes présents ont pu s'y exprimer. Enfin, pendant les vacances, une équipe d'éducateurs a organisé dans la ZUP des jeux collectifs pour les enfants. Tout cela n'est cependant qu'une goutte d'eau au milieu des problèmes de la ZUP.

Dès la nuit du lundi 7 au mardi 8 septembre, la police est reveaux « anciennes méthodes ». Une « opération coup de poing » dans tous les « points chauds » de la banlieue a été organisée. Des dizaines de barrages ont été établis. Les policiers ont multiplié les contrôles d'identité, appréhendé des jeunes. Mais ce genre d'opération coup de poing, c'est aussi ce qui avait dressé les jeunes de ces banlieues contre la police. Et loin de régler les problèmes de la délinquance dans ces grands ensembles, elles n'auront fait qu'envenimer la situation.

Car ce ne sont pas les intimidations policières qui suppriment ni le chômage, ni la pauvreté, ni la délinquance qui va avec.

### Le point de vue de quelques habitants de la ZUP de Vénissieux

Un jeune Français pense qu'il faut s'organiser, faire de l'auto défense car les flics ne font rien.

Une jeune chômeuse: « La solution, c'est de leur donner du travail. Quand je pointe à l'ANPE, ils sont là eux aussi, ils cherchent du travail. »

Un Français: « J'ai entendu parler de comité d'autodéfense d'anciens d'Algérie qui veulent « casser de l'arabe », mais je n'en suis pas. Il faut reconnaître que les flics parfois provoquent les jeunes. »

Un travailleur immigré: « Je veux m'en aller car cela devient le ghetto. Les Français s'en vont. Cela va devenir comme Olivierde-Serres. »

Une mère de famille : « L'aîné de mes enfants a 7 ans et commence à ne plus rentrer à la maison. Je voudrais qu'il y ait quelque chose d'organisé pour les enfants. Les colonies de vacances sont trop chères. »

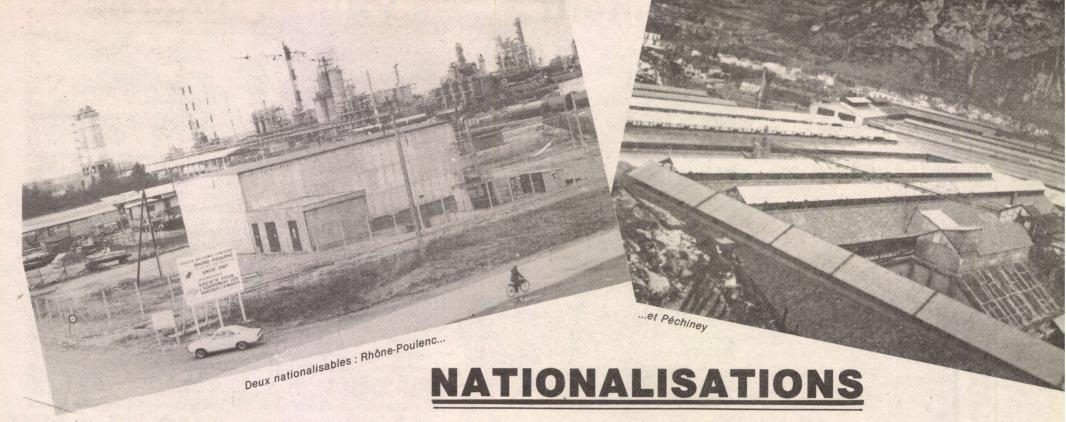
Un travailleur: « J'ai deux fusils chez moi. Quand j'étais jeune, j'étais dans une bande à Vénissieux, mais les bandes se battaient entre elles. Maintenant ils embêtent tout le monde. »

Un travailleur immigré: « Bien sûr, c'est en majorité des jeunes immigrés qui font des bêtises, mais ce n'est pas pire qu'ailleurs. Il y en a quelques-uns qui font des bêtises et la presse s'en empare pour généraliser. Les jeunes immigrés sont rejetés de partout, cela commence à l'école, alors ils se révoltent. Ils ne s'en prennent pas à n'importe qui. Ils se vengent de ceux qui tiennent des propos racistes, des policiers ou de ceux qui les ont dénoncés à la police. La pre-

mière voiture qui a brûlé, c'est celle d'un policier en civil qui avait fait arrêter des jeunes qu'il avait vus une nuit en train de voler des biscuits et du champagne dans un supermarché de la

Un travailleur : « Cette nuit, on a été réveillé par une voiture qui faisait du rodéo. Bruits de frein, coups de klaxon... Dans ma tour, les gens partent ou envisagent de partir. L'un d'entre eux s'est fait brûler sa voiture avant les vacances et casser la vitre arrière l'autre jour.

La plupart des habitants que nous avons vus pensent cependant que ce que dit la radio est exagéré et qu'elle amplifie les incidents. D'ailleurs, des incidents, il y en a toujours eu à la ZUP...»



### Les enchères ont monté mais c'est nous qui devrons payer la note

Alors que le gouvernement est en train de mettre la dernière main à son projet de loi sur les nationalisations, projet qui devrait être transmis pour étude au Conseil d'Etat à la fin de cette semaine avant d'être définitivement àdopté par le gouvernement (en principe le 23 septembre) et présenté à l'Assemblée, ça s'agite du côté des détenteurs de capitaux de sociétés nationalisables.

Oh, ce n'est pas tant le fait des nationalisations en soi que contestent en réalité ces messieurs! Le contour de ces nationalisations était déjà connu grosso modo depuis la déclaration de Mauroy, le 8 juillet (les décisions annoncées ce mercredi 9 septembre ne faisant qu'en préciser les limites, notamment en ce qui concerne le nombre de banques touchées) sans que cela ait suscité, à l'époque, un tollé parmi les sociétés touchées. Les nationalisables se sont fait une raison. Mais ce qui préoccupe en réalité les détenteurs de capitaux de ces sociétés, c'est essentiellement de tirer le meilleur prix de la reprise de leurs actions par l'Etat.

### LES P-DG « MOBILISENT » LEURS ACTIONNAIRES

Depuis le début de l'été, on a vu se multiplier de prétendues associations de défense des actionnaires : la première créée. celle des actionnaires du Crédit Commercial de France, née dès le mois de juin, regrouperait, à ses dires, 8 000 actionnaires (sur 33.000 actionnaires du CCF, il est vrai); celle de la Banque de Bretagne proclame avoir rassemblé 2.300 adhérents... Et l'Union de défense et de développement de l'actionnariat privé, qui vient de se créer dans le but de rassembler toutes ces associations, se donne pour objectif, d'après La Vie Française du 7 septembre, d'atteindre un chiffre d'au moins 100.000 membres.

Il ne s'agit bien évidemment pas, en réalité, de la mobilisation spontanée de ces « petits porteurs » que l'on nous invoque toujours comme prétexte pour justifier l'indemnisation; le journal Le Monde écrit en tout cas,

« qu'il semble bien que l'enjeu n'ait pas été jugé suffisant pour mobiliser » ceux-ci. Ce sont généralement les P-DG des sociétés nationalisables ou leurs adjoints qui ont suscité la création de ces associations d'actionnaires, quand ils n'ont pas aussi présidé à la création d'associations de défense du personnel, comme « l'Association de sauvegarde des intérêts du personnel bancaire », créée par le directeur adjoint de la Banque d'Indochine et de Suez. Ainsi c'est l'ancien directeur adjoint du groupe Lafarge qui a lancé l'association des actionnaires du CCF, alors que le P-DG de cette banque envoyait une lettre à tous les actionnaires du groupe pour battre le rappel; ce sont les présidents du Crédit Industriel et Commercial qui ont pris la tête de celle de leurs actionnaires; le président des Forges de Crans qui dirige la croisade de ceux de Péchiney-Ugine-Kuhlmann; le secrétaire de l'Agence Economique et Financière celle de chez Dassault, etc.

Ils ont mis également au travail plusieurs cabinets d'avocats pour étudier tous les biais juridiques permettant d'obtenir le maximum de la part de l'Etat.

Et tout ce beau monde a même essayé de ressortir du placard le vieux Pinay pour jouer la tête de proue de la campagne. Celui-ci ayant esquivé la charge en invoquant sans doute son droit à jouir de la retraite, ils sont partis pressentir l'ancien ministre de l'Economie Monory.

### LES FILIALES ETRANGERES SE FERAIENT AUSSI UNE RAISON... A BON PRIX

Pour la propagande, on a fait mine de mobiliser les « petits actionnaires », et pour l'efficacité, les sociétés nationalisables ont mobilisé toute une série de cabinets d'avocats, et en particulier d'avocats internationaux qui sont en train de dresser au gouvernement français la facture des filiales installées à l'étranger.

Le problème des activités à l'étranger des groupes concer-

nés, tout comme les capitaux étrangers qui y sont investis, semble en effet constituer le principal argument juridique invoqué par les détenteurs de capitaux dans leurs marchandages : les filiales à l'étranger ainsi que les capitaux étrangers ne pourraient, paraît-il, pas être touchés par les nationalisations en raison des « règles internationales ». Et bien sûr, la presse de droite ne manque pas de rappeler à l'appui de cette thèse que « lors de la nationalisation du canal de Suez, le gouvernement français a soutenu que la décision d'un gouvernement étranger ne pouvait avoir d'effet en France. Le président du Conseil de l'époque se nommait Guy Mollet. Il était, bien sûr, socialiste ». (Le Point du 7 septembre) C'est de bonne guerre!

Ces activités à l'étranger ou ces avoirs des capitaux étrangers ne pourraient donc pas être touchés... sauf si, bien sûr, on les rémunérait bien, et si possible en liquide. C'est ainsi par exemple (d'après La Vie Française du 7 septembre) que l'INA Corp., investisseur américain de la Compagnie Financière de Suez, a d'ores et déjà fait connaître sa revendication: « 900 F par titre comme indemnité d'expropriation, et à recevoir non pas en rentes de l'Etat français, mais en espèces sonnantes et trébuchantes ». On en revient toujours

### LES PREMIERES OFFRES DU GOUVERNEMENT

Les premiers projets d'indemnisation des actionnaires faits par le gouvernement étaient déjà loin de leur être défavorables. Fin août, les cotes en bourse des actions des principaux groupes industriels nationalisables sont montées en flèche.

D'après l'hebdomadaire Le Point du 7 septembre, il faut en voir la raison dans le fait que « des initiés auraient eu connaissance, dès le 20 août, d'un avant-projet de loi concernant la nationalisation des cinq groupes industriels les plus importants...». Il s'agit de la Compagnie Générale d'Electricité, de Péchiney-Ugine-Kuhlmann, Rhône-Poulenc,

Saint-Gobain-Pont-à-Mousson et Thomson-Brandt.

En effet, ce premier projet proposait d'indemniser les actionnaires par des obligations. Des obligations dont le montant serait égal à la moyenne, sur une période assez longue, de la valeur en bourse de l'action indemnisée, et qui seraient rémunérées à un taux égal au rendement des emprunts d'Etat. Au moment où l'Etat lance des emprunts à 16,75 %, une telle offre était alléchante et suffit à expliquer la flambée des cours des sociétés nationalisables à la fin du mois d'août.

### FAIRE MONTER LES ENCHERES

Mais les détenteurs de capitaux n'en ont pas moins continué à tenter de faire monter les enchères. Ils clament que la « juste rémunération » promise ne doit pas seulement tenir compte de la valeur moyenne des actions en bourse. Il faut également faire entrer en ligne de compte, disent-ils, pour évaluer le prix de rachat des actions, de l'« actif réévalué » de la société: cet actif, c'est le total d'abord des frais d'établissement de l'entreprise (études, prospections, publicité, frais d'émission d'obligations...), puis de la valeur des bâtiments et des terrains, des machines, des brevets achetés, des stocks, des créances et titres détenus par la société et des liquidités disponibles. Dans cet actif, les dirigeants des groupes nationalisables tiennent en particulier à réévaluer les prix des bâtiments et des terrains avant le calcul de l'indemnisation, en espérant qu'on leur attribuera aujourd'hui une valeur marchande supérieure à celle inscrite sur les bilans et pouvant dater de plusieurs années.

S'ils revendiquent un tel mode de calcul, c'est bien sûr parce que la cote des actions en bourse de la plupart des nationalisables est inférieure à la valeur de la part de l'actionnaire calculée à partir de l'actif de la société. Le Nouvel Economiste du 7 septembre cite par exemples chiffres pour Rhôn Poulenc: l'actif serait de 261 par action pour des actio cotées le 31 juillet à 77,50 F. (voit tout l'intérêt qu'auraient l'actionnaires à faire entrer mode de calcul dans l'estim tion de l'indemnisation.

On le voit, la surenchère b donc son plein.

Ce que sera le projet défini retenu par le gouvernement? dernier Conseil des ministres r pas donné de précisions sur point. Il s'est contenté de préser qu'il avait opté sur le pr cipe d'indemnités sous forr d'obligations, mais sans dire façon dont sera évalué leur mo tant, ni à quel taux ces oblig tions seront rémunérées. Il seulement décrété le blocas des cotations en bourse de valeurs nationalisables, pour é ter les spéculations de derniè minute.

Une chose au moins est ce taine: les nationalisables s vendront au prix fort à l'Etat. par le biais des impôts et d l'inflation, cela nous coûte cher à nous tous.

Olivier BEL

### Dassault (St-Cloud) QUELQUES CHIFFRES

Le capital de la société était de 1 million d'AF en 1945, il est aujourd'hui de 50 milliards d'AF, selon la CGT. Et cela grâce aux subventions de l'Etat et au travail des salariés.

Chaque année, Dassault reçoit 20 milliards de centimes de dividende, 10 milliards de loyer, et ceci n'est

pas exclusif.

La valeur boursière atteint à ce jour 900 milliards d'AF, une indemnité équivalente représente le salaire de 50.000 ouvriers pendant trois ans à 3.300 F par mois, charges sociales comprises.

Une indemnisation qui va coûter très cher à l'Etat... et aux contribuables.

Correspondant LO

### rojet de remboursement le l'I.V:G.

e ministre des Droits de la mme, Yvette Roudy, annont lundi 7 septembre la prépaion de trois décrets d'applican de la loi sur l'interruption ontaire de grossesse (IVG). Le mier décret concernera le nboursement de l'IVG par la curité sociale, le deuxième rmettra de diminuer le délai de sidence exigé pour les femmes angères qui veulent subir une 3, enfin le troisième visera à surer l'ouverture de centres vortement dans tous les étassements hospitaliers publics

 hôpitaux publics et cliniques privées conventionnées.

La nouvelle équipe gouvernementale met ainsi en application ses promesses — celles du Parti Socialiste — en matière d'avortement et c'est tant mieux. On ne peut qu'être d'accord avec un projet visant à considérer l'avortement comme un acte médical à part entière en assurant son remboursement par la Sécurité sociale.

Mais de nombreux problèmes qui entravent aujourd'hui l'application de la loi restent encore en suspens. Qu'en sera-t-il de la clause de conscience qui permet aujourd'hui à des chefs de service de refuser de pratiquer des IVG dans leur établissement? Que deviendra cette commission devant laquelle les femmes doivent passer pour discuter de leur choix une semaine avant l'intervention? Quel sera le délai possible d'intervention?

Autant de problèmes qui limitent aujourd'hui l'application de la loi et auxquels les commissions mises en place par le ministère auront à répondre.

Sophie GARGAN



## Duverture de neuf harmacies mutualistes

Jack Ralite, le ministre de la nté, vient d'autoriser l'ouvere de neuf pharmacies mutuates, portant ainsi à 67 le nomd'officines de ce type sur les 000 pharmacies que compte jourd'hui le pays.

Ces pharmacies mutualistes actionnent, comme toutes les ivres mutualistes, sans but ratif et avec investissement s bénéfices dans des œuvres ciales. Pour les usagers, elles sentent un avantage certain: pratique du tiers-payant et la atuité pour un certain nombre médicaments pour les mutuates. Toutefois le tiers-payant est-à-dire le paiement du seul ket modérateur, le pharmaen se faisant rembourser direcnent la différence par la Sécusociale) est également pratié aujourd'hui par certaines ficines privées. Ainsi par emple, sur Paris, les pharmaes sont liées par une convenn à la Fédération Mutualiste, qui les engage à prendre en arge le tiers-payant. Mais la ipart des usagers ignorent tte possibilité, par manque nformation de la part des armacies, sans compter 'une fois au courant, les diffi-Ités sont nombreuses pour 'obtenir

Pour donner une idée de la levée de boucliers que suscite chez les pharmaciens la création des pharmacies mutualistes, il faut savoir que la Fédération syndicale des industries pharmaceutiques avait préconisé il y a quelques années la « grève boule-de-neige » en cas d'ouverture de pharmacies mutualistes. Cette grève consistait à fermer toutes les officines d'un département donné le jour de l'ouverture d'une pharmacie mutualiste dans ce département, puis la fermeture de toutes les officines des départements limitrophes le deuxième jour, et enfin toutes celles du pays le troisième jour...

En fait, depuis fort longtemps. le lobby des pharmaciens s'est montré très efficace pour empêcher l'ouverture des pharmacies mutualistes. D'autant plus efficace qu'ils étaient soutenus par les différents ministres de la Santé qui se sont succédé. Et ce soutien des ministres n'était pas des moindres puisque si l'ouverture d'une officine privée n'est déjà pas chose facile (toute ouverture nouvelle n'étant possible qu'après octroi d'une licence justifiée par l'augmentation de la population), la création d'une

pharmacie mutualiste, elle, n'exige rien de moins qu'une autorisation ministérielle...

Ainsi, entre 1976 et 1980, pour huit parmi les pharmacies mutualistes qui viennent d'obtenir l'autorisation d'ouverture, la Fédération Nationale des Mutualités Françaises avait obtenu huit arrêts favorables du Conseil d'Etat, ce dernier avait d'ailleurs condamné l'Etat à payer des dommages et intérêts aux pharmacies mutualistes parce que le gouvernement leur avait refusé l'ouverture. Mais l'affaire n'avait pas eu plus de suite.

Alors si aujourd'hui, le ministre de la Santé autorise l'ouverture des neuf pharmacies mutualistes en accord avec les engagements qu'avait pris Mitterrand, tant mieux. Mais il semble que l'on soit encore loin de la levée de tous les obstacles à l'ouverture de pharmacies mutualistes, le ministre ne s'engageant finalement qu'à « élaborer un règlement d'ensemble en concertation avec les intéressés », c'estàdire entre autres... avec les pharmaciens.

Sophie GARGAN

### « Pilules amères »

Finalement on a pu voir mer-credi soir sur TF1 le reportage « Pilules amères » sur l'expérimentation humaine de médicaments au Brésil qui avait bien failli ne pas passer. Et on comprend pourquoi le syndicat patronal de la pharmacie et le laboratoire Roussel-Uclaf avaient tenté d'en obtenir la saisie judiciaire afin d'en interdire la diffusion. C'est qu'on y voit un certain professeur Coutinho de Bahia qui se vante de travailler en étroite collaboration avec le laboratoire Roussel, expliquer et montrer avec beaucoup de satisfaction comment il teste les produits hormonaux contraceptifs dudit laboratoire sur des jeunes femmes très pauvres et peu informées. La caméra filme avec une certaine complaisance les expérimentations: la pose d'implants contraceptifs pour en mesurer statistiquement l'efficacité, ou l'introduction d'un « pistolet stérilisateur » qui projette un produit qui stérilise la femme en obstruant les trompes. Le professeur Coutinho pense-t-il pouvoir ensuite déboucher les trompes si la femme le désire ? Il n'en est pas très sûr. Il « espère qu'on pourra retirer le produit avec des techniques de microchirurgie ».

L'air satisfait il continue ses expérimentations sur ses cobayes humains, justifiant même avec un certain orgueil ses travaux. Et argument suprême: « Les laboratoires pharmaceutiques ont besoin de gagner de l'argent. Ils ne peuvent attendre des résultats durant 15 ou 20 ans, ce qui est le cas si l'on respecte les règles légales de sécurité en vigueur dans les pays comme la France ou les Etats-Unis ».

Et voilà, c'est lâché. C'est bien pour des raisons de gros sous que des laboratoires européens n'hésitent pas à faire faire dans les pays sous-développés, sur les plus démunis, ce que la législation leur interdit de faire dans leur propre pays. Et c'est au Brésil que Roussel fait tester les produits qu'il n'ose injecter à

ses cobayes d'ici.

Certes l'expérimentation sur l'homme des médicaments qui lui sont destinés est indispensable pour en vérifier l'efficacité et l'innoculté. La législation fixe en France les règles des expérimentations qui sont interdites sur les sujets sains et autorisées uniquement sur les malades hospitalisés. Elles sont effectuées après que les essais aient d'abord été réalisés sur l'animal - dans les services hospitaliers sous la direction des chefs de clinique : c'est l'étape de l'expérimentation thérapeutique, nécessaire pour qu'un médicament puisse être mis sur le mar-

Mais cette législation n'est pas pour autant une garantie. On se souvient de ce laboratoire de produits cosmétiques qui avait fait tester ses crèmes sur les pensionnaires de l'orphelinat d'Auteuil... Quant aux essais effectués dans les services hos-pitaliers, rien ne permet d'être sûr qu'ils soient toujours effectués avec rigueur. C'est le très sérieux Bulletin de l'ordre des médecins qui le dit lui-même en signalant «trop d'exemples d'essais thérapeutiques dépourvus de rigueur scientifique ou ne respectant pas les règles morales dues aux patients ». Sans parler de toutes les compromissions possibles. Les laboratoires pharmaceutiques sont riches, très riches, les cadeaux de toutes sortes au corps médical sont fréquents et la résistance des médecins aux compromissions, variable.

Il n'en reste pas moins que la législation en vigueur en France est quand même paralysante pour les grandes firmes pharmaceutiques qui ne peuvent pas tout se permettre dans leur pays d'origine alors qu'il y a des pays où tout est possible. Pas tellement du reste grâce à une législation plus souple qu'à cause de la misère qui y sévit et qui y rend la population exploitable à merci.

Sophie

Sophie GARGAN

### **TOULOUSE**

### Les FPA en lutte

Mercredi 9 septembre, à l'appel de la coordination nationale des stagiaires FPA, les trois centres de Toulouse se sont mis en grève pour la journée. La participation a varié de 70 à 100 % suivant les centres et c'est à 250 que nous nous sommes retrouvés devant la direction départementale du travail.

Notre présence massive dans les bureaux de la direction a obligé les responsables à prendre contact directement avec le ministère, par téléphone, devant nous.

Au téléphone, on nous a fait des promesses, nous annonçant qu'un projet était à l'étude sans que comme d'habitude, les principaux intéressés, c'est-à-dire les stagiaires, ne soient invités.

L'après-midi, l'assemblée générale des trois centres a décidé d'envoyer une délégation à la coordination de Lyon. Elle envisage de préparer une manifestation nationale à Paris qui regrouperait tous les centres de France devant le ministère pour obtenir les revendications qui nous sont communes à tous :

1 — L'indexation de nos salaires sur les augmentations du SMIC avec effet rétro-actif à partir de l'entrée en stage.

2 — Pas de salaire inférieur au SMIC.

3 — Garantie par la FPA du salaire à 100 % en cas de maladie, accident du travail ou congé de maternité.

4 — Droit de réunion, d'expression et droits syndicaux.

5 — Droit de grève.

Cette journée nous a démontre que nous étions mobilisés et puisqu'il faut se battre, eh bien nous nous battrons jusqu'à satisfaction!

### Répression tous azimuts

Depuis le 2 septembre, des vagues d'arrestations déferient sur l'Egypte. Tous les mouvements d'opposition sont touchés, essentiellement les intégristes musulmans.

Plus de 1 600 personnes ont été arrêtées. Quarante mille mosquées sont directement contrôlées par le gouvernement et surveillées par l'armée.

Mais si ce sont les organisations islamiques qui semblent le plus touchées par les arrestations, les membres du clergé copte (chrétien orthodoxe) ne sont pas non plus épargnés. Cent cinquante d'entre eux ont été arrêtés et leur pape, Chehouda III, destitué. Par ailleurs, de nombreux militants appartenant à des formations politiques de gauche ou bien à la droite nationaliste ont eux aussi été appréhendés par la police et six journaux d'opposition ont été interdits.

Officiellement, il s'agit pour le gouvernement de lutter « pour l'unité nationale », contre les « dissensions confessionnelles ». En fait, c'est à l'ensemble de l'opposition que Sadate s'en prend aujourd'hui.

Les mouvements sur lesquels la répression s'abat plus durement et vis-à-vis desquels Sadate est parti en guerre sont les intégristes musulmans. Ceux-ci, Frères Musulmans ou membres de divers groupes islamiques, prêchent la guerre sainte contre Israël et appellent de leurs vœux un Khomeiny pour l'Egypte. Jusqu'à présent, le gouvernement de Sadate avait plus ou moins toléré leurs agissements et notamment leurs attaques contre la minorité chrétienne. Mais sans doute estime-t-il aujourd'hui que ces groupes risquent d'acquérir trop d'influence, alors que sa politique de paix vis-à-vis d'Israël ne cesse d'essuyer échec sur échec.

Si la population égyptienne avait, semble-t-il, accueilli favorablement la paix issue des accords de Camp David en janvier 1977 et espéré avec la fin de l'état d'hostilité une amélioration de ses conditions d'existence, aujourd'hui, le bilan est plus large que maigre. Les pourparlers sur l'évacuation du Sinaï par l'armée israélienne sont arrêtés depuis mars. Les négociations sur l'autonomie palestinienne sont dans l'impasse. Les attaques d'Israël contre le Liban, le raid de l'aviation israélienne contre un centre nucléaire irakien, le refus réitéré des USA en août dernier de voir l'OLP participer aux négociations sur la Cisjordanie battent en brèche la politique d'alignement de Sadate sur les USA.

D'autre part, les conditions de vie de la population ne cessent de s'aggraver : les prix augmentent d'environ 30 % par an, le pays compte près de 2 millions de chômeurs pour 10 millions de travailleurs, le revenu par habitant ne dépasse pas 1 500 F par an. A côté de la misère des grandes villes et des campagnes s'étale le luxe des classes possédantes et la corruption de l'administration.

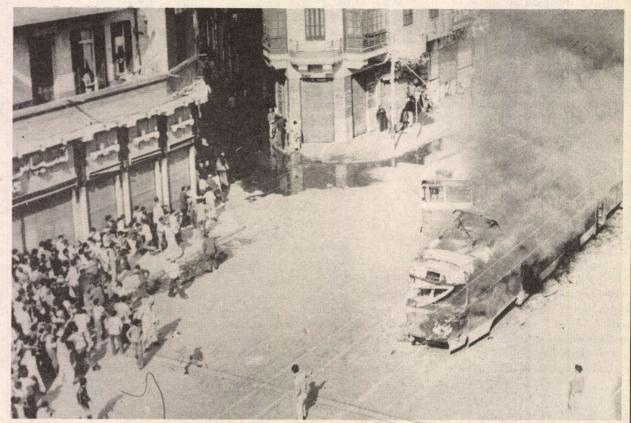
L'échec de la politique internationale de Sadate, ainsi que le mécontentement de la population, et notamment de la petite bourgeoisie des villes, renforce la propagande anti-israélienne et anti-américaine des intégristes.

Mais, dans le même temps où il s'en prend aux mouvements islamiques, Sadate fait arrêter des membres de la communauté chrétienne, qui acceptent mal la « législation islamique » qui régit la Constitution et surtout qui lui reprochent de couvrir les exactions des extrémistes musulmans ayant ces derniers mois causé la mort de dizaines de personnes : en juin dernier, des heurts entre deux communautés avaient fait 14 morts et 50 blessés.

Le clergé copte représente-t-il un danger pour le régime de Sadate, ou risque-t-il de cristalliser lui aussi le mécontentement d'une partie de la population? Ou bien Sadate pense-t-il, en frappant également la communauté copte, s'attirer la sympathie des musulmans et détacher certains d'entre eux de l'influence des intégristes? Il est bien difficile de le dire.

Quoi qu'il en soit, l'ampleur des arrestations de ces jours derniers témoigne de la crainte du régime de voir monter et s'exprimer les mécontentements. Mais d'autres régimes dictatoriaux de la région, tel celui de l'ex-chah d'Iran, ont montré dans un passé proche que, quand s'exprime et gronde le mécontentement populaire, la force et la répression ne suffisent pas à l'enrayer.

Michel BROUSSE



Le 18 janvier 1977 les travailleurs du Caire manifestent contre la hausse des prix. La répression fera 79 morts et 560 blessés

### Onze ans de dictature

Depuis son arrivée au pouvoir en octobre 1970, Sadate n'a cessé de s'attaquer à toute opposition à son régime.

Dès décembre 1971, quelque temps avant sa rupture avec l'URSS, 91 personnes, dont plusieurs de ses ministres, sont accusées de complot. Quatre sont condamnées aux travaux forcés à perpétuité.

En janvier 1972, février 1973, janvier 1975, lors de manifestations contre Israël, des étudiants sont arrêtés, des universités fermées.

Chaque année voit le mouvement ouvrier durement réprimé. De 1971 à 1978, les grèves se succédèrent, auxquelles Sadate répondit par des centaines d'arrestations. En janvier 1977, les affrontements tournent à l'émeute: on dénombre officiellement 79 morts, 560 blessés, 2.000 arrestations parmi les ouvriers et les militants de gauche. Une loi est votée qui punit la grève et les rassemblements des travaux forcés à perpétuité.

Depuis quelques années, les intégristes musulmans qui dénoncent les accords de Camp David ne bénéficient plus de toute la clémence du pouvoir. Plusieurs d'entre eux sont arrêtés en 1977, condamnés aux travaux forcés. Cinq dirigeants d'une secte intégriste ont même été pendus en mars 1978.

Cette année, Sadate n'en est pas non plus à son coup d'essai. En février a eu lieu le procès de cinq personnes accusées « d'intelligence avec l'OLP et la Syrie ». En mars, soixante personnes soupçonnées d'avoir « constitué une organisation clandestine communiste » ont été arrêtées. En juillet, l'ordre des avocats a été dissous « pour ses actions hostiles à l'Egypte ».

Quant aux partis, c'est Sadate lui-même qui décide quelle doit être leur politique. L'opposition n'est légale que si elle est « constructive », c'està-dire si elle approuve la politique extérieure et l'autorité du président. Sadate se paie même le luxe de créer lui-même les partis d'opposition qui lui plaisent. Les autres sont interdits.

Depuis les accords de Camp David, une avalanche de lois vise à réprimer de plus en plus durement les partis. C'est, en 1977, la loi sur les « partis politiques ». En 1978, celle sur « la protection du front intérieur et la paix sociale ». En 1980, sur « les cours de sûreté », « l'organisation de la presse », « la protection contre la diffamation », sur « le soupçon ». En 1981 sur « la protection des valeurs morales contre les comportements honteux ».

Quoi de plus simple, pour déclarer illégal un mouvement d'opposition, que de fabriquer une nouvelle loi qui l'affirme! C'est ce que Sadate s'apprête à faire en faisant voter une loi rétroactive qui permettra d'ouvrir une « enquête politique » contre les 1.600 personnes qu'il vient d'arrêter.

M.E

### LES AFFAIRES AVANT TOUT

Malgré les derniers avatars diplomatiques entre la France et l'Iran, le commerce, en particulier celui des ventes alimentaires, marche très bien entre les deux pays. Par exemple, les ventes alimentaires françaises en direction de l'Iran ont presque doublé par rapport à l'an dernier et carrément quadruplé par rapport à ce qu'elles étaient avant la révolution islamique. On comprend que, parmi les Français rapatriés d'urgence par Mitterrand le mois dernier, il y en ait eu

qui aient fait une drôle de tête! Seul petit problème avec ces temps troublés, paraît-il: l'acheminement des marchandises sur place.

Les cargaisons des navires restent en souffrance plusieurs jours dans les ports. Quant aux camionneurs, peu sont candidats pour aller là-bas. Mais apparemment tout finit par s'arranger et cela n'empêche pas les sociétés françaises de faire d'énormes chiffres d'affai-

res. Pour preuve, la société Biret-Bocaviande, de Paris, qui a triplé ses ventes sur l'Iran depuis 1978 pour les porter à 140 millions de francs. Uniquement de viande et de poulets congelés (cité par Le nouvel économiste du 7 septembre).

Avec un peu de chance, si les Anglais s'obstinent, les Iraniens auront droit, en prime, à des arrivages, pas très frais, de cuisses de dindes!

### La régularisation de la situation des

Les mesures du gouvernement permettant, à certaines conditions, la régularisation de la situation des travailleurs immigrés en situation irrégulière ont incontestablement suscité des espoirs parmi les travailleurs immigrés. Malgré des réticences, des hésitations, et une certaine méfiance, bien compréhensibles compte tenu de ce qu'était le comportement de l'administration et de la police à leur égard sous Giscard, il semble que bon nombre des travailleurs qui sont en situation de pouvoir le faire tentent ou vont tenter de régulariser leur situation.

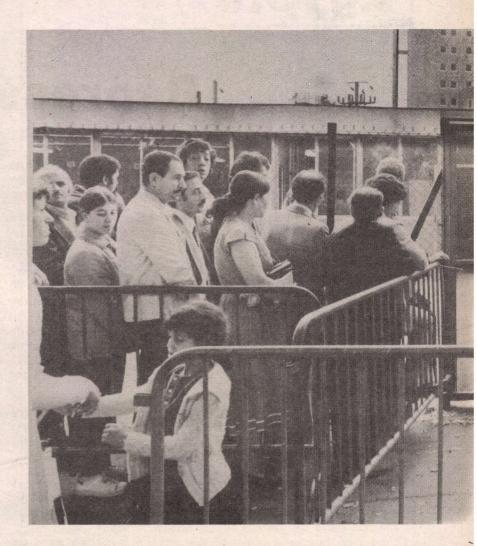
Cela dit, tout n'est pas réglé, tant s'en faut, pour l'ensemble des « sanspapiers ». Des catégories entières de travailleurs, comme les colporteurs, tous ceux qui vivent de petits métiers, tous ceux qui travail-

lent chez un employeur qui refuse de les déclarer, tous ceux, enfin, qui sont au chômage, n'ont pas la possibilité, dans l'état actuel des mesures gouvernementales, de sortir de la clandestinité. En effet, et c'est le point sur lequel insistent le plus les organisations de travailleurs immigrés, l'obligation, pour pouvoir présenter un dossier de régularisation, de présenter en même temps un contrat de travail d'un an, condamne à rester ou à redevenir des clandestins - avec tout ce que cela comporte - une fraction importante des sanspapiers.

Aujourd'hui, les guichets ouverts par les autorités parviennent dans des conditions, semble-t-il, satisfaisantes, à accueillir les travailleurs qui s'y présentent. Seulement, ils sont encore une minorité, parmi les quel-

que trois cent mille « clandestins » que compterait le pays, à venir faire régulariser leur situation. Pour l'heure, nombre d'entre eux sont encore dans l'expectative et ceux qui se présentent sont ceux dont les patrons acceptent de les déclarer. Les conditions mises à cette régularisation sont très élevées. Et les consignes de « souplesse » données à l'administration ne suffiront sans doute pas à régler toutes les situations.

Nous avons interrogé un certain nombre de travailleurs immigrés, dont un ancien clandestin dont la situation vient d'être régularisée, des responsables de foyers et un militant du MTI (Mouvement des Travailleurs Immigrés). Par ailleurs, un responsable du secrétariat d'Etat aux travailleurs immigrés nous a donné son point de vue par téléphone.



### A la « Maison des travailleurs immigrés »

### La régularisation des sans-papiers : un dû!

Le Mouvement des Travailleurs Immigrés (MTI), qui regroupe diverses associations de travailleurs immigrés, exigeait, entre autres, que les demandes de régularisation puissent être déposées collectivement. C'est maintenant, au moins dans les faits, possible. En effet, le 4 septembre, environ 300 travailleurs immigrés se sont rendus dans les locaux administratifs pour y déposer un millier de dossiers comportant un contrat de travail d'un an. Les dossiers ont été acceptés malgré les déclarations antérieures des autorités selon lesquelles de tels dépôts collectifs ne seraient pas acceptés. C'est là une première satisfaction, d'autant que c'était aussi la première fois que le gouvernement reconnaissait, de fait, une organisation de travailleurs immigrés comme interlocuteur valable.

A la Maison des travailleurs immigrés (46, rue de Montreuil, Paris 11°), des militants du MTI reçoivent des sans-papiers venus pour tenter de faire régulariser leur situation.

Dans une grande salle et dans quelques petits bureaux, des immigrés sont réunis par groupes de trois ou quatre. L'un d'eux, assis, pose des questions et remplit des formulaires. En face, le travailleur interrogé s'explique, en arabe, en wolof, en français, sort un papier, un autre, un passeport, une carte de séjour périmée. « C'est tous les jours comme ça », explique l'un des responsables du MTI. « Chaque jour, de 9 heures du matin jusqu'au soir, nous sommes sur la brèche dans cette Maison des travailleurs immigrés pour recevoir des centaines de travailleurs immigrés sans papiers, les clandestins, désireux d'essayer de régulariser leur situation. Moi, je suis bénévole. J'ai pris mes vacances pour venir donner un coup de main ici. Et il y a du tra-

### Où en est la régularisation?

Pour nous, la régularisation des sans-papiers, c'est une lutte. En le faisant, le gouvernement ne fait pas la charité aux immigrés. Il ne leur donne que ce à quoi ils ont droit. Les clandestins vivent et travaillent en France, il n'y a aucune raison pour qu'ils n'aient pas de papiers. Beaucoup sont en France depuis deux, trois, quatre ans, parfois beaucoup plus. J'en ai même vu qui étaient en France depuis 1957 et qui se retrouvent comme clandestins. Il y en a même un qui est en Francedepuis 1945. Il travaillait depuis toujours chez le même patron, qui ne l'avait jamais déclaré. Et comme le travailleur ne sait pas

Les clandestins qui veulent faire régulariser leur situation viennent ici, ou dans l'une de nos permanences de province. On remplit les formulaires ensemble, puis les dossiers sont portés à la préfecture pour les Algériens, à l'APTM (Accueil et pré-orientation des travailleurs migrants) pour les autres. On en dépose 30 par jour à la préfecture et 60 à l'APTM. Avec le personnel de l'APTM, les rapports sont assez sympathiques. Par exemple, ils acceptent des mili-

tants du MTI comme interprètes. Par rapport à ce qu'il y avait sous Giscard, avec Stoléru, ça change! En échange des dossiers, on reçoit un récépissé valable trois mois qu'on remet au travailleur clandestin.

Pour ceux qui ont été expulsés et qui sont revenus clandestinement comme j'en ai vu, on ajoute une lettre demandant la levée de l'arrêté d'expulsion. Pour ceux qui étaient sous une fausse identité, on dépose un dossier normal sous la véritable identité.

Pour le moment, il n'y a pas de problème pour les dossiers qu'on dépose. Par contre, dans trois mois, quand on arrivera au bout de la validité des récépissés et que certains travailleurs n'auront toujours pas de contrat de travail d'un an, il y aura des problèmes. Ce sera une nouvelle lutte à engager.

Cela dit, pour le moment, les clandestins qui viennent nous voir n'ont pas à avoir peur. Bien sûr, certains se méfient et hésitent à aller se mettre entre les mains de l'administration. Mais le gouvernement a pris des engagements, et on veille à ce qu'ils soient respectés. Il n'y a pas de raison pour que ceux qui passent par le MTI aient peur.

Au Sénégal, il y a 46.000 Français, directeurs, ingénieurs ; en France, il y a 16.000 Sénégalais, manœuvres, OS, balayeurs...

La presse a parlé, ces jours derniers, d'une nouvelle vague d'immigrés qui franchiraient les frontières pour essayer de faire régulariser leur situation en France.

A titre personnel, sans engager le MTI, je dirais que quand j'entends ça, ça me fait bondir. C'est la presse de droite qui met l'accent là-dessus.

Si l'immigration existe, c'est quand même bien parce que, pendant des dizaines et des dizaines d'années, l'impérialisme, et l'impérialisme français entre autres, a pillé nos pays. Les Français ont été en Algérie pendant plus d'un siècle, ils étaient dans toute l'Afrique du Nord, dans toute l'Afrique noire. Pendant des années et des années, ils nous ont pillés, exploités, opprimés. Aujourd'hui encore, ça continue. Au Sénégal, il y a 46.000 Français. Ils sont directeurs, ingénieurs, chefs de toutes sortes. Pendant ce temps, en France, il y a 16.000 Sénégalais. Ils sont manœuvres, OS, balayeurs. Madame la France, comme disait Giscard, c'est la misère pour nos pays. Alors, tant que l'impérialisme dévalisera nos pays, il y aura de l'émigration. Et ce n'est pas parce qu'il y a un nouveau gouvernement en France que ça va changer.

Cela dit, il est possible que certains immigrés, en Allemagne par exemple, tentent d'entrer en France. C'est possible surtout quand on sait les mesures qu'a prises le gouvernement allemand contre les immigrés. Mais ce ne sont pas les circulaires du gouvernement qui font venir les immigrés en France. C'est la misère dans leurs pays. Il existe en permanence un flux migratoire, plus ou moins important selon les circonstances, mais ce

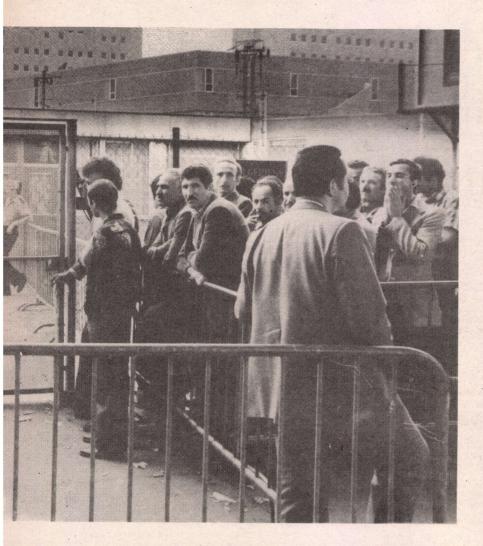
flux est une donnée constante. Et sa source est dans l'inégalité entre les pays riches et les autres. Le responsable, c'est l'impérialisme. Et les hommes politiques de la droite et les journaux qui font campagne contre ce soi-disant afflux d'immigrés sont pourtant parmi les responsables de la pauvreté dans nos pays et de l'immigration. Il faut le dire, il faut raconter l'histoire de la colonisation, il faut raconter comment on est allé chercher des Arabes et des Sénégalais pour se battre en France ou pour travailler. Les Renault, les Peugeot, qui les produit? Et les Marocains dans les mines qui n'ont plus qu'un quart de poumon? Economiquement, l'immigration, ça rapporte à la France.

La presse a aussi parlé de trafics de faux contrats d'embauche et de fausses preuves de séjour avant le 1er janvier 1981.

On en a eu quelques échos. Mais nous, justement, on reçoit les clandestins entre autres pour éviter cela.

Quand un clandestin vient nous voir et qu'il a un travail au noir, on va voir le patron. On lui explique qu'il y a l'amnistie. Qu'il a surexploité le travailleur pendant des mois ou des années, qu'il s'est fait de l'argent sur son dos, mais que, maintenant, c'est fini. Ça suffit. Il faut qu'il le déclare. Ça lui coûte 600 francs à verser à l'ONI (Office national de l'immigration) et c'est tout. Et on discute, on essaye de le convaincre. Certains finissent par accepter, d'autres virent le travailleur. Mais on ne va pas laisser passer ces choses-là comme ça. On va attaquer. Pour nous, tous ceux qui ont travaillé doivent avoir un contrat. »

### travailleurs immigrés sans papiers



### Un ex-travailleur clandestin:

### « C'était l'angoisse 48 heures sur 24 »

« Je suis arrivé de Tunisie en 1979 pour poursuivre mes études. J'avais essayé de m'inscrire dans une école en Tunisie, mais comme je n'avais pas de piston... En France, j'ai pu m'inscrire dans une école payante: 2500 francs par trimestre. Comment voulais-tu que je fasse? Je ne pouvais pas être à l'école toute la journée et travailler pour payer mes études la nuit. J'ai dû arrêter et j'ai commencé à travailler. Je n'en avais évidemment pas le droit. Mon patron me déclarait 4 heures par jour et me faisait travailler 4 heures de plus au noir.

Quand ma carte de séjour a été périmée, il m'a renvoyé. Je suis devenu un sanspapiers, un clandestin. J'ai survécu en vendant des fleurs. Je me levais à 5 heures du matin pour aller les chercher à Rungis et je travaillais jusqu'à 8 heures du soir. Une fois, j'ai voulu me faire embaucher par un patron. Il me proposait 2 500 francs pour plus de 12 heures par jour. Moi, j'ai refusé, mais des tas de clandestins acceptaient. Ils ne pouvaient pas faire autrement, à cause de la famille, des gosses ou simplement pour survivre.

Les clandestins connaissent la pire des surexploitations. Il y en a, des patrons qui se sont fait de l'argent sur leur dos! Ils sont prêts à accepter n'importe quoi. Quand tu es clandestin, tu n'as pas peur 24 heures sur 24, mais 48 heures sur 24! Quand le patron dit de venir à 7 heures, les gars sont là à 6 heures. Il dit de venir le dimanche, tu restes le diman-

che. La nuit, pareil. A la fin du mois, il te donne 3 000 francs en liquide de la main à la main, tu prends. Il te donne seulement 2 500 francs? Tu prends et tu te tais. Sinon, c'est la porte, plus d'argent, plus de logement et l'expulsion qui te guette.

Se loger, pour le clandestin, c'est le plus important. Même si tu n'as pas de quoi manger le lendemain, il faut te payer une chambre d'hôtel si tu ne trouves pas autre chose. Tu y mets 40 francs, 50 francs, n'importe quoi plutôt que de passer la nuit dehors en risquant de te faire contrôler par les flics. Quand tu as un peu d'argent, tu te loges dans des meublés, mais il faut changer d'adresse régulièrement parce que, pour le patron de l'hôtel, officiellement, tu es touriste.

Mais le pire, c'est la peur, l'angoisse. A chaque fois que tu vois un flic, ça te prend là, tu fais un détour.

Moi, ça fait deux jours que j'ai des papiers en règle. Hier, je suis passé exprès devant un flic, comme ça, rien que pour sentir que je n'avais plus peur. Certains clandestins n'osaient même plus prendre le métro. Ils se terrent chez eux. Il y en a même qui vont travailler en taxi et qui reviennent en taxi, qui rentrent chez eux et ne bougent plus, tellement ils sont angoissés, terrorisés. Tu sais, tous les sanspapiers, ils ont vraiment

Maintenant, ça y est, j'ai des papiers. Au début, quand j'ai entendu parler des circulaires du gouvernement,

### Un travailleur tunisien:

### « Une très bonne chose »

« Je ne suis pas directement concerné. Mais en tout cas, par rapport à Giscard, ça change! La régularisation des sans-papiers, c'est une

très bonne chose. C'est normal. Ils sont là, ils travaillent et ils vivent en France. Alors pourquoi n'auraient-ils pas de

On parle aussi de donner le droit de vote dans les municipalités aux immigrés. Ça serait aussi normal. Après tout, on travaille et on vit dans les communes, comme tout le monde. Alors, pourquoi n'aurions-nous pas le

### Un travailleur algérien : « Ils m'ont donné rendez-vous dans un mois »

« J'ai travaillé en France de 1960 à 1976. A ce moment, j'en ai eu assez. Je suis rentré en Algérie. Mais, là-bas, ça n'allait pas. Aussi, je suis revenu la semaine dernière. Je suis allé à

la préfecture. Il n'y avait pas beaucoup d'attente. Les autres sont passés assez vite, mais moi, ils m'ont retenu deux ou trois heures. Mais ils ont été

très gentils. Ils m'ont fait quelques difficultés mais, finalement, ils m'ont donné rendezvous dans un mois avec un certificat de travail ».

### Dans un foyer de travailleurs : Au début ils hésitaient

« Nous sommes bien sûr concernés. Ici, par exemple, il y avait deux clandestins qui étaient employés directement par le foyer. Au début, ils hésitaient beaucoup à entreprendre les démarches pour faire régulariser leur situation. Il a fallu que nous, les travailleurs français du foyer, les poussions un peu. On comprend qu'ils aient hésité. Quand on

sait ce qu'étaient leurs rapports avec l'administration et la police! Finalement, ils se sont décidés. Ils ont donné des feuilles de salaire, des attestations prouvant qu'ils étaient bien en France en 1980 et ça s'est bien passé. L'un d'eux a déjà reçu ses papiers. Pour l'autre, c'est en cours.

En ce qui concerne les tra-

fics de faux papiers, de contrats de travail et le reste, je ne suis pas directement au courant. Mais ce qu'il faut comprendre, c'est que, quand on est dans la situation où sont les clandestins, on est obligé de trafiquer. Il n'y a pas d'autre moyen de s'en sortir. Nousmêmes, on a trafiqué, gratuitement, pour aider un copain. C'est inévitable ».

### Un responsable de foyer de travailleurs immigrés : Les gars les plus gonflés y sont allés

Un responsable de foyer de travailleurs immigrés: « Actuellement, ça discute pas mal de ces mesures. Mais on peut dire qu'il y a un certain attentisme. Les gars les plus gonflés, ceux aussi dont les

patrons acceptent de régulariser leur situation, y sont allés. Apparemment, ça ne s'est pas mal passé. Les autres, ceux qui sont au chômage ou dont les patrons ne veulent pas les régulariser, attendent. Au

début, les circulaires ont été assez bien accueillies, mais maintenant, il y a quand même un certain scepticisme, surtout parmi ceux qui n'ont pas de travail déclaré ou pas de travail du

'étais méfiant. J'ai hésité. Et puis, comme de toute façon, je n'avais plus rien à espérer... Ce qui m'a décidé, c'est que j'ai discuté avec des camarades du MTI. Je me suis senti quand même protégé et, finalement, j'ai tenté ma chance. Je me suis présenté et j'ai eu des papiers.

Mais si ça a marché pour moi, ce que fait le gouvernement, ce n'est pas assez. Parce que cette histoire d'obligation de contrat de travail pour un an, ça veut dire que, forcément, il y aura encore des clandestins. En ce moment, ils sortent de la clandestinité. Mais si dans trois mois ils n'ont pas de contrat de travail, qu'est-ce qu'ils vont faire? On leur donnera un mois de délai supplémentaire? Et au bout d'un mois ? Ils seront de nouveau clandestins. Que veux-tu qu'ils fassent ? Chez moi, en Tunisie, on a un gouvernement pourri. Si tu ne payes pas des pots-de-vin partout, si tu n'as pas de piston, tu crèves. Même en France, au consulat, à l'ambassade, ça marche comme ça. Pour avoir ton passeport, tu payes. Pour avoir n'importe quoi, tu payes. Et en plus, ils te traitent comme des chiens. Si on avait quelqu'un comme Khomeiny ou même comme Khadafi, marque bien cela dans ton journal, alors là, cela change-

### Du côté du secrétariat d'Etat aux Travailleurs immigrés

Un membre du cabinet du secrétaire d'Etat aux Travailleurs immigrés, contacté par téléphone, a répondu à quelques

« Pour le moment, nous n'avons pas encore reçu énormément de dossiers. Pour Paris, environ un millier par jour. Mais si les premiers centres ont ouvert le 31 août, les centres les plus importants n'ont été ouverts qu'il y a deux ou trois variable, compte tenu du nombre d'intéressés. Certaines préfectures ont reçu quelques dizaines de dossiers complets, d'autres quelques centaines. L'opération a l'air de fonctionner en ce sens qu'il n'y a pas de ces files d'attente de trois ou quatre heures qu'on pouvait craindre. Il n'y a pas de goulet d'étranglement alors que, tout de même, il nous a fallu, pour accueillir les dizaines de milliers de personnes que nous attendons, embaucher des centaines de vacataires, imprimer des centaines de milliers d'exemplaires de formulaires, mettre toute une structure en place. Il faut maintenant que cela se rode.

Pour le moment, aucun incident ne nous a été signalé, si ce n'est que des catégories de travailleurs migrants qui n'entrent pas dans le cadre prévu par les circulaires essayent d'y entrer. C'est le cas, par exemple, des colporteurs africains qui proposent des objets soi-disant d'importation et qui, en fait, sont fabriqués en France, à Marseille.

Il s'agit de véritables réseaux où ils sont exploités. Ils ne sont pas salariés, ils ne pourront donç pas voir leur situation régularisée s'ils ne le deviennent pas. Les entreprises qui écoulent leurs productions par leur intermédiaire peuvent les embau-

Le gouvernement a choisi de fixer la date ouvrant droit à la régularisation des travailleurs clandestins à une date suffisamment éloignée, le 1er janvier, pour montrer qu'il se proposait d'assainir une situation qui existait, mais qu'il ne s'agissait pas d'un appel à une nouvelle immigration. Dans la situation économique actuelle, il n'est pas possible d'ouvrir les frontières à de nouveaux immigrés. Il est vrai que la tentation est grande de venir en Europe pour y travailler, et en particulier en France, dans la mesure où les mesures prises créent une sorte d'appel d'air. C'est pour éviter cela que nous sommes très fermes aux frontiè-

# A quoi rêvent les syndicats ?

La discussion sur l'extension des pouvoirs des organisations syndicales se précise au fil des semaines. En août, interrogés par le journal Le Monde sur ce que les syndicats veulent obtenir, ceux-ci répondaient en développant des principes généraux. Pour la CFDT, il s'agissait d'instituer l'obligation pour les patrons de négocier avec les syndicats sur tous les sujets. La CGT mettait en avant une liste de têtes de chapitres nettement plus longue, dans laquelle on trouvait l'extension du droit de grève, la reconnaissance du droit d'organisation politique dans l'entreprise, la création de conseils d'atelier, l'affirmation du « droit d'expression et d'intervention »

Aujourd'hui les choses se précisent, du moins dans certains domaines. La CGT en particulier est maintenant à même de faire une liste de demandes très concrètes. Dans une conférence de presse présidée par Georges Séguy, le 3 septembre dernier, la CGT a précisé qu'elle réclamait : le doublement des élus au Comité d'entreprise dans les entreprises de plus de 500 personnes, l'augmentation des élus titulaires et suppléants aux Comités centraux d'entreprise, l'augmentation du temps de délégation de ces élus, la création de CCE inter-entreprises pour les petites entreprises...

En ce qui concerne le droit de veto qui permettrait aux syndicats d'interdire un licenciement, et dont il a été plusieurs fois question dans la presse, il est clair à présent que la CGT ne le réclame pas. On lit dans l'Humanité du 4 septembre: « Au plan économique, la CGT, qui ne s'est

jamais prononcée pour le droit de veto, revendique en revanche un droit de recours suspensif pour tout projet de restructuration, licenciement ou embauche ». Autrement dit, la CGT veut qu'on lui reconnaisse le droit de discuter les licenciements, mais pas celui de les interdire. Si un patron décidait de licencier sans consulter les syndicats, ceux-ci auraient le droit de demander la suspension de la mesure, tant que le problème n'a pas été négocié avec eux. Ensuite, pourra intervenir la « décision définitive ».

Fin août, Edmond Maire écrivait lui aussi de son côté: « Ni la cogestion au sein d'un lointain conseil d'administration, ni la généralisation de droits de veto, ni toute autre procédure où les salariés restent extérieurs à la détermination de leurs conditions de travail ne sont décisives pour changer le travail ». Le style est différent, mais l'idée est la même: on ne réclame pas le droit de veto mais le droit de ne pas rester « extérieur » à la décision.

Au moment où la lutte contre le chômage rendrait nécessaire la plus grande détermination pour empêcher les licenciements, au moment où les travailleurs devraient interdire de fait les licenciements, avec ou sans le droit de veto, les syndicats ne sont précis et déterminés que sur l'extension des droits de leur propre appareil. Ils réclament plus de permanents, plus d'heures de délégations... pour des « représentants des travailleurs », dont le rôle sera de « négocier » les licenciements ?

Une « nouvelle citoyenneté »
dans les entreprises...
mais certains sont plus citoyens
que les autres

"Une nouvelle citoyenneté dans les entreprises », titrait l'Humanité du mardi 8 septembre. Suivait un article exposant les propositions de la CGT sur l'extension des droits des travailleurs dans l'entreprise.

Il s'agit, d'après cet article, de « mettre fin au caractère absolu du pouvoir patronal dans l'entre-prise ». Bravo, très bien. On ne peut qu'être pour, même si on pense que c'est le pouvoir patronal en entier qu'il faut abolir, et pas seulement son « caractère absolu ».

Mais force est de constater que, sur les mesures concrètes à prendre, les propositions de la CGT ne sont pas toujours très précises.

Certes, la CGT commence par proposer, par exemple, la suppression des règlements intérieurs dans les entreprises. Ce qui ne serait pas un mal! Puis elle réclame l'interdiction des enquêtes, des surveillances policières, des milices patronales. Mais les patrons se sont toujours passés d'autorisation, pour cela! Alors comment interdire réellement — et pas seule-

ment sur le papier — ces pratiques? Sûrement pas en comptant sur la loi et la parole des patrons! En vérité, le seul moyen pour les travailleurs de n'être pas sous la surveillance du patron, c'est que le patron soit sous la surveillance des travailleurs. Mais ce n'est pas exactement de cela qu'il s'agit dans l'article de l'Humanité.

La CGT reprend aussi l'idée (qu'elle a déjà avancée ces dernières années) de « conseils d'ateliers », mais sans donner la moindre précision sur la forme ni le contenu de ces conseils. Quel sera leur rôle, comment serontils élus, seront-ils une simple extension des actuels Comités d'entreprise, ou bien autre chose, et enfin comment la CGT entend-elle susciter leur création?

Pourtant, la CGT sait être précise sur certains points. C'est ainsi qu'elle revendique « la maîtrise syndicale aux élections professionnelles », c'est-à-dire le monopole syndical sur la présentation des délégués — monopole qui d'ailleurs existe déjà et permet aux appareils syndicaux,

la CGT la première, d'écarter les travailleurs pas assez « dans la ligne »

Et de même, toujours d'après l'Humanité, « le droit de négociation doit être réservé aux seules organisations affiliées aux centrales syndicales représentatives ». Autrement dit, là encore, monopole de représentativité aux appareils syndicaux. Même si les travailleurs entendent se donner d'autres organes de représentation, tels que les comités de grève par exemple.

On peut logiquement en déduire que les fameux conseils d'atelier dont il est question plus haut, dans l'esprit de la CGT, seraient eux aussi la propriété privée des syndicats — s'ils voient le jour, ce qui est une autre affaire.

Il ressort de tout cela que la CGT semble avoir des idées beaucoup moins nettes sur la manière de combattre le « caractère absolu » du pouvoir patronal que sur la manière de renforcer son monopole à elle sur l'organisation des travailleurs...

J.L.C.

# Le pacte pour l'emploi de Barre, aménagé mais reconduit

Roger PERIER

Le pacte pour l'emploi a donc été reconduit par la gauche, malgré les nombreuses critiques qui iui avaient été faites lors de son lancement par Raymond Barre. Il s'agit, selon le ministre de la Formation professionnelle Marcel Rigout, d'une mesure transitoire. Pour lui, c'est la dernière année que l'Etat prendra ce genre de mesure.

La durée de chaque pacte est d'un an : du premier juillet au 30 juin. Certaines mesures du précédent pacte sont reconduites cette année avec des modifications mineures, par exemple les contrats emploi-formation, qui consistent a subventionner des heures de formation à un jeune embauché (cette mesure avait touché 65 000 jeunes l'an dernier), et les exonérations de cotisation patronale à la Sécurité sociale, qui avaient concerné près de 150 000 nouveaux embauchés l'an dernier.

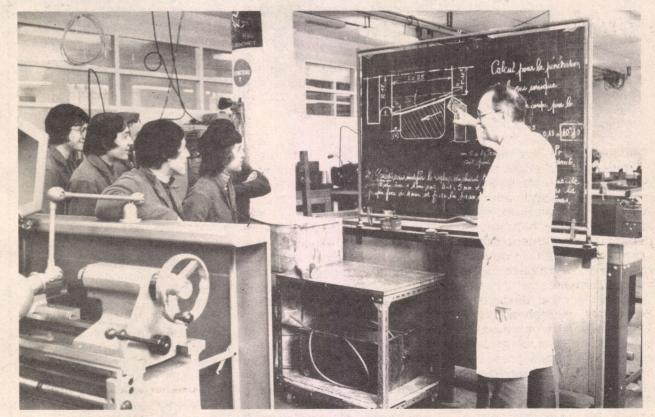
D'autres mesures voient leurs objectifs modifiés. Il s'agit des stages pratiques en entreprise, qui deviennent « stages d'expérience professionnelle »; leur nombre est divisé par 3, passant de près de 150 000 à 50 000. Ces stages pratiques ne font que mettre un jeune presque gratuitement à la disposition d'un patron pour une durée de six mois. L'employeur ne paye que 20 % du SMIC à l'employé (l'Etat complète jusqu'à concurrence de 90 % du SMIC), et les charges

sont payées directement par l'Etat. La gauche a décidé de diminuer considérablement ces stages.

Quant aux stages de formation professionnelle, qui deviennent des « stages de préparation à la vie professionnelle », leur nombre passe de 40 000 à 45 000. On y distingue des stages de qualification (les classiques stages du type FPA, de 5 à 8 mois) et des stages d'insertion, d'un an, destinés aux jeunes en difficulté. Le nombre de ces stages de 12 mois a été augmenté. Il passe de quelques centaines en 1980 à un objectif de 5 000 d'ici la fin de l'annee. Ils consis tent à alterner des stages en entreprise et des périodes de for-

Au total donc le nombre de jeunes touchés par les mesures du « pacte » doit vraisemblablement diminuer, puisque la diminution des stages en entreprise n'est que fort peu contrebalancée par l'augmentation des stages de formation. (Ceux qui augmentent le plus sont justement ceux qui comportent une partie en entreprise)

Tout ceci n'empêche pas le gouvernement actuel de mettre en avant ces mesures comme si elles étaient radicalement différentes de celles du gouvernement précédent. Marcel Rigout fait ressortir et l'Humanité met en gros titre ce chiffre de 45 000 postes de stagiaires pour la ren-



Un centre de FPA

trée, le seul chiffre du nouveau pacte qui soit supérieur au précédent. Mais en fait la démesure est grande entre ces quelques milliers de stages et les centaines de milliers de jeunes sans emploi et sans espoir d'en trouver. Si le pacte pour l'emploi à la sauce Rigout réussit dans les

mêmes proportions que le précédent, il touchera peut-être une bonne partie des 200 000 nouveaux jeunes qui arrivent chaque année sur le marché de l'emploi, mais il ne leur apportera que des solutions transitoires, valables quelques mois, un an peut-être, et ne débouchant qu'assez rare-

ment sur une embauche stable. Plus de 50 % des stagiaires en entreprise, par exemple, sont licenciés dès que cesse l'aide de l'Etat. Ils rejoignent alors le million de jeunes de moins de 25 ans au chômage.

Roger PERIER

### AMNISTIE DES SALARIES

# Les patrons n'ont pas de quoi s'inquiéter!

« Une large volonté de réconciliation », voici comment Jean Auroux, ministre du Travail, termine sa circulaire (publiée au Journal Officiel daté du 30 août 1981) précisant les conditions d'application aux salariés de la loi d'amnistie. Une « réconciliation » du gouvernement avec les syndicalistes qui font mine de croire aux effets de cette amnistie, peut-être, mais sûrement pas des salariés sanctionnés et de leurs patrons sanctionneurs.

Quand le gouvernement amnistie les amendes pour stationnement interdit, par exemple, il perd indéniablement de l'argent. Mais que les patrons n'aient crainte. Eux n'auront rien à débourser

Quand amnistie il y aura, ce sera, dans la quasitotalité des cas prévus, une simple satisfaction morale pour le sanctionné. Qu'on en juge à la lecture de la circulaire.

Sont concernés par le paragraphe 13 de cette loi les salariés du secteur public (une circulaire les concernant a également été publiée au même numéro du Journal Officiel), par son paragraphe 14 ceux du sec-

teur privé. A quelques détails près, les deux textes se recoupent largement, nous ne parlerons donc que de celui concernant le secteur privé. La loi prévoit que « les faits amnistiés doivent avoir été commis avant le 22 mai 1981 (...) quelle que soit la date à laquelle ils ont été commis » (paragraphe 12). Toutefois, « l'amnistie n'efface pas de droit les conséquences financières ou en termes de carrière que la sanction du fait amnistié a pu entraîner» (paragraphe 13). En clair, un vœu pieux qui ne coûtera pas cher au patronat! En outre, la loi « n'oblige pas à rendre son indice hiérarchique antérieur à un salarié qui a été rétrogradé, ni à réembaucher » (paragraphe

Sur quoi porte donc cette amnistie, alors? La circu'laire précise: « Doivent être considérées comme telles », c'est-à-dire sanctions amnistiables, « les mesures prises avec une intention de réprimer et quel que soit leur fondement juridique » (paragraphe 13). Qui jugera de « l'intention »? Le patron évidemment! Certes, les salariés ont la possibilité de ne pas se laisser faire s'ils

ne sont pas d'accord: ils peuvent contester l'appréciation patronale, comme la loi le prévoit, devant la « juridiction compétente pour connaître du contentieux des sanctions (...) c'està-dire les conseils de Prud'hommes » (paragraphe 3-31). En somme, si un travailleur est sanctionné, que le patron ne reconnaisse pas l'intention de réprimer, eh bien, le travailleur pourra toujours tenter sa chance auprès des tribunaux... comme avant.

Mais si le patron reconnaît qu'il y a eu sanction amnistiable, que peut-on espérer? Le paragraphe 13 de la circulaire ministérielle précise: la loi « n'oblige pas (...) à réembaucher (...) un salarié qui a été licencié pour faute ». Plus loin (paragraphe 14-1422), « c'est seulement la mention de la sanction prononcée qui doit être obligatoirement effacée » du dossier du travailleur. Et encore, cet effacement reste-t-il limité à l'énoncé de la sanction mais non pas aux « faits qui l'ont entraînée ». « Par exemple, explique le ministre du Travail, en cas de sanction pour retards, on retirera les lettres d'avertissement ou de mise à pied, mais pas les feuilles de pointage ». Précision utile... pour les patrons qui n'y auraient pas pensé tout seuls! La circulaire précise par ailleurs (paragraphe 14-142-1421) que c'est au patron de procéder à cet effacement, effacement qui peut être vérifié par les inspecteurs du travail, notamment si un travailleur en fait la demande.

Seuls les délégués du personnel, les membres élus des Comités d'entreprise, délégués hygiène et sécurité, délégués syndicaux ou représentants syndicaux « en fonction au moment de leur licenciement » ou « licenciés pendant la période de protection légale » (paragraphe 22) auront, sous certaines conditions, la possibilité de demander leur réintégration. C'est qu'il faut bien que les appareils syndicaux aient un petit quelque chose à se mettre sous la dent pour pouvoir applaudir à une loi qui, on l'a vu, n'apporte rien de bien concret à l'immense masse des travailleurs.

Mais même pour les délégués licenciés, la loi n'est pas bien généreuse: ils « doivent avoir été licenciés pour des faits en relation avec leur fonction » (paragraphe 222), ce qu'un patron peut toujours tenter de nier, évidemment. Et ce même paragraphe de préciser un peu plus loin : sont « à écarter du bénéfice de la disposition » les délégués « licenciés pour motif économique ou à la suite de fautes n'ayant à l'évidence aucun lien avec le mandat ». Evidemment, un délégué licenpourra toujours demander sa réintégration au plus tard jusqu'au 5 novembre 1981 (paragraphe 22-231), et si son patron la refuse, porter le problème devant le tribunal des Prud'hommes. Mais rien ne garantit un jugement en sa faveur.

Avant le vote de la loi d'amnistie, le ministère du Travail avait expliqué : « Les salariés qui ont été poursuivis et condamnés bénéficieront d'une attitude très libérale alors que celle-ci sera beaucoup plus stricte à l'égard des délits commis par les employeurs ». A se demander ce que cela aurait été si le ministre n'avait pas promis une attitude « libérale » à l'égard des salariés!

## **DASSAULT Saint-Cloud**

### Et les « ouvriers-actionnaires », seront-ils indemnisés ?

De retour de vacances, avec la paie, nous avons touché un splendide papier notifiant le nombre d'actions qui nous était attribué (trois ou quatre en général), précisant également que l'argent correspondant était bloqué trois, quatre ou cinq ans suivant l'ancienneté.

Nous voilà donc devenus actionnaires au moment où on envisage très sérieusement la nationalisation de l'entreprise!

Posséder des actions, tout le monde s'en moque un peu à l'atelier; on préférerait de l'argent, bien sûr. D'autant que le cours des actions a subi quelques variations ces derniers temps. Ainsi, de 935 F début mai 1980, elle ne valait plus que 390 F juste après l'élection présidentielle. La chute avait d'ailleurs valu dans l'atelier quelques réflexions chargées

d'humour, mais l'état de grâce aidant, la bonne humeur était de rigueur. Depuis, le cours est remonté aux alentours de 550 F.

Il faut dire que personne n'est préoccupé au point de jouer les financiers, mais, les sommes n'étant pas négligeables, chacun souhaite logiquement pouvoir en disposer avant le délai de plusieurs années.

Et avec la nationalisation, c'est bien de cela qu'il s'agit. Car c'est apparemment sans problème que l'Etat va se faire un devoir d'indemniser Dassault, de le « nationaliser », paraît-il, en lui rachetant au prix fort ces usines, déjà largement payées.

Quant à nos actions, seront-elles converties en espèces sonnantes et trébuchantes? Les paris sont ouverts.

Correspondant LO

### HÔPITAUX

### Des créations d'emplois au compte-gouttes

Au début de l'été, une première tranche d'emplois pour la Santé avait été débloquée. Le ministre de la Santé avait annoncé alors l'embauche immédiate de 2.000 personnes, ces emplois permettant de supprimer un certain nombre de situations définies comme très dangereuses dans les hôpitaux. Seulement 140 hôpitaux sur 2.000 environ ont eu droit à la création de postes, 14 en moyenne par hôpital, mais en moyenne seulement, car lorsqu'on regarde les situations concrètes, cela se présente bien différemment.

Par exemple, l'Assistance Publique de Paris, qui compte environ 40 établissements, a seulement bénéficié de 66 nouveaux emplois, et d'après la CGT, cela lui a permis d'ouvrir deux nouveaux services : l'un à l'hôpital Paul-Brousse, avec 36 postes, et l'autre à l'hôpital Franco-Musulman de Bobigny avec 30 postes. Un point c'est tout! Or, dans bien des hôpitaux de l'Assistance Publique de Paris, par exemple, l'embauche immédiate se justifiait et se justifie toujours; mais avec 66 postes, cela ne pouvait aller bien



Du personnel dans les hôpitaux : une vieille revendication

loin pour combler les besoins les plus urgents.

Depuis, le ministre de la Santé a annoncé la création de 20.000 emplois nouveaux dans la Santé d'ici la fin 1982, dans le cadre de la création d'emplois dans la fonction publique. Quand on voit la façon dont s'est effectuée la première tranche, on a de bonnes raisons d'avoir des craintes

pour la deuxième. D'autant plus que rien que pour l'Assistance Publique, la CGT estimait le nombre d'emplois à créer à 10.000 pour pouvoir soigner correctement et efficacement. La première et la deuxième tranche du ministre de la Santé sont loin de faire le compte!

Correspondant LO

### PEUGEOT-SOCHAUX

### Trois ouvriers gravement blessés en Fonderie

Vendredi 3 septembre à 14 h 30, un four a explosé, projetant 5 tonnes de fonte en fusion à 1500°. Trois ouvriers grave-ment brûlés ont dû être hospita-

Au moment de l'explosion, l'ouvrier le plus grièvement atteint était pris dans une souricière. Sa cabine dite de « protection » a été pulvérisée, le panneau visuel a fondu. Aucune issue: pour sortir de la cabine il lui fallait passer devant le champ d'explosions et de projections de fonte. Il est actuellement au centre des grands brûlés à Lyon, entre la vie et la mort, brûlé à 80 % et au quatrième

Quant aux deux autres, ils souffrent de brûlures graves sur les mains et les avant-bras, sur le visage et le torse.

La cabine aérienne de l'un d'eux était bloquée et il a dû sauter sur la couche de fonte en fusion pour échapper à la chaleur et à l'asphyxie.

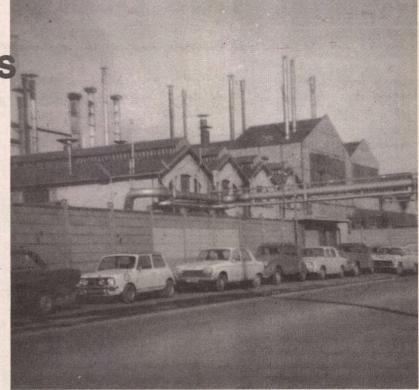
Dans les ateliers, les travailleurs incriminent la fatalité et le danger que représente la fonte en fusion, d'autant que la direction se défend en prétendant qu'il s'agit de fours « aux systèmes complexes de sécurité »... La preuve! Et rien n'était prévu pour la protection et l'évacuation des travailleurs en cas de

Alors non, il n'y a pas de fatalité, mais des responsabilités ; et elles sont entièrement du côté de la direction.

D'ailleurs, ce secteur est le plus vétuste de l'usine, « C'est le Moyen Age », disent certains tra-vailleurs. Peugeot n'y investit plus, et pas plus dans le domaine de la sécurité. Pour ne citer qu'un petit exemple : la signalisation des bennes aériennes défectueuse n'est pas répa-

Les accidents sont très fréquents et, en moins d'un an, c'est le troisième aux conséquences graves.

Correspondant LO



### LYON

### Accident à l'Hôpital Edouard-Herriot



### **CPEM** (Orléans) L'émaillerie en panne

Jeudi 27 août, la direction renvoyait à midi 271 d'entre nous pour un jour et demi à la maison. C'était près de la moitié de ceux qui avaient repris le travail le

La production de cuisinières était bloquée à la suite de pannes à l'Emaillerie.

L'Emaillerie est l'atelier où sont émaillées les différentes parties des cuisinières avant d'être montées. La direction a toujours présenté cet atelier comme étant « le plus moderne d'Europe » dans son genre. Si c'est le cas, il faut croire que ceux qui le dirigent ne sont pas à la hauteur.

Et lundi 31, au moment où toute l'usine reprenait le travail, il y eut en permanence des chaînes arrêtées. Cela ne nous aurait pas gênés, s'il n'y avait eu quelques chefs qui se démenaient pour nous donner du travail à tout prix, quitte à prendre des châssis qui n'avaient pas eu le temps de refroidir ou des pièces mauvaises.

En fait, on nous a occupés pour sortir une production qui ne vaut rien. Mais qu'ils ne viennent pas, après, faire tout un cinéma pour une rayure sur un châssis et qu'ils aient au moins la décence de payer sans rechigner la journée et demie qu'ils doivent à 271 d'entre nous.

Sabotage?

A la reprise du travail, le lundi suivant, un tract distribué par la

LCR, tout au moins par son groupe local, qui demande la nationalisation de la CEPEM (filiale de la CGE), écrivait :

« Depuis le 10 mai, les incidents techniques se multiplient : arrêts de production importants, mauvais fonctionnement des machines, accroissement des défauts de fabrication, licenciements des intérimaires, suppression de chaînes. La direction en toute logique avait tout le mois d'août pour faire ces réparations par l'équipe d'entretien. Mais rien n'a été fait. Il est de plus en plus difficile de croire à un hasard quand on sait que la CGE est nationalisable. C'est un acte délibéré comme à la Thomson (aussi nationalisable) où le patronat veut faire faire la production de vidéo-cassettes au Japon, quand celle-ci devait se faire sur place et créer 350 emplois. Après la victoire du 10 mai, le patronat se lance dans une campagne contre le gouvernement et les travailleurs. Il tourne les décisions gouvernementales, accélère la casse des entreprises et accroît le chômage. Avec nos organisations syndicales, nous devons nous mobiliser pour faire face à cette offensive patronale et pour contrecarrer toute tentative de sabo-

Fabriquons français, faisons la chasse aux saboteurs derrière le gouvernement, et... ça ira

Mercredi 26 août, une laborantine a été blessée en manipulant une bouteille de gaz. Elle a dû être hospitalisée et subir une intervention chirurgicale.

Cet accident a pu avoir lieu parce que les conditions de sécurité n'étaient pas respec-tées : les bouteilles n'étaient pas arrimées, il n'y avait pas de détendeur pour pouvoir vérifier le contenu des bouteilles.

Juste après l'accident, certains pharmaciens se sont distingués par leurs réflexions stupides du genre : « Ça tache, le gaz » ; «Alors, on a du gaz plein le dos ». Un chef a même refusé d'appeler le SAMU.

Ces événements ont mis la colère des laborantines à son comble. Elles ont décidé de réagir et, avec la représentante syndicale FO des labos, elles ont fait le plus de publicité pos-

RATP

sible à cet accident (tracts, lettre à la CRAM, au service des Mines).

L'administration a aussitôt réagi et des travaux de sécurité (caisses et fixations pour bouteilles) ont commencé.

Les laborantines ne comptent pas se satisfaire de demimesures. Elles sont allées en délégation parler des problèmes de sécurité chez le directeur et elles ont demandé à être présentes au prochain Comité d'hygiène et sécurité.

Jusqu'à présent, l'administration se retranchait derrière le manque permanent de crédits pour ne pas améliorer nos conditions de travail. Il aura fallu un accident grave et la réaction des laborantines pour qu'elle se décide à faire quelque chose.

Correspondant LO

### Egalité entre les femmes et les hommes? On en est loin.

Anicet Le Pors, ministre communiste de la Fonction publique, veut s'attaquer aux discriminations sexistes dans les administrations. Il vient d'annoncer un qu'à l'avenir l'accès à un corps de fonctionnaires puisse être interdit soit aux femmes, soit aux hommes »

Certes, c'est une bonne chose que les femmes (ce sont surtout elles qui ont à pâtir de ce genre de pratiques) puissent avoir accès aux mêmes carrières que les hommes. Mais encore faut-il que ces carrières ouvrent les mêmes droits. Trop souvent, les femmes se retrouvent à des postes inférieurs à ceux des hommes.

Le bilan social 1980 de la RATP, publié récemment, est significatif à cet égard. Dans cette entreprise sous contrôle de l'Etat, travaillent environ 15 % de femmes. Eh bien, en 1980, leurs salaires ont été en

moyenne de 10 % inférieurs à ceux des hommes. Et il est significatif que cette différence se retrouve à tous les échelons, du personnel supérieur aux bureaux.

Et, si ce n'est que dans les catégories les plus basses (administration et station) que les employées femmes sont presque aussi nombreuses que les employés hommes (3 500 contre 4 200), même au sein de ces catégories la différence entre les salaires moyens des femmes et des hommes est de plus de 8 %.

Il existe pourtant des lois contre les discriminations sexistes. Alors, si le gouvernement veut lutter réellement contre ces discriminations, il a un terrain tout trouvé dans les entreprises d'Etat qui dépendent directement de lui.

Correspondant LO

### ÉCHOS **DES ENTREPRISES**

### Un bon début

La direction a décidé de ne pas remplacer les pendules quand elles ne marchaient plus. Elle montre ainsi qu'elle n'attache pas une grande importance à l'heure. Nous non plus!

D'ailleurs, on se demande pourquoi elle s'arrête en aussi bon chemin. Qu'elle supprime donc les pointeuses, tout aussi inutiles!

Extrait du bulletinLutte Ouvrière de LMT Radio professionnelle -Thomson CSF Téléphone.

### Il suffisait d'y penser

Quand il pleut, comme la semaine dernière, des gouttières se forment et inondent l'escalier menant à la galerie IBT (...). Fallait-il réparer les fuites? Finalement une géniale solution a été trouvée : Une pancarte a été apposée : « Attention, escaliers glissants ».

Bravo! il suffisait d'y penser!

Extrait du bulletin Lutte Ouvrière d'Alsthom Belfort, du 7 septem-

#### Menace... pour la direction

A la réunion du Comité d'entreprise fin août, le directeur a laissé entendre que, puisque la vocation du Bourget était de faire des arbres, les secteurs annexes qui ne sont pas liés à la production seraient laissés à l'abandon.

Si le directeur tient sa promesse, on va peut-être enfin voir disparaître la quasi-totalité de la

Extrait du bulletin Lutte Ouvrière d'Alsthom Atlantique, Le Bourget (93) du 31 août.

### AUX DOSSIERS DE L'ECRAN

### « L'école »

Un montage sur l'école en France de 1910 à 1940 a servi d'introduction à l'émission. Les commentaires de l'historien Pierre Miquel se sont surtout attachés à montrer combien les instituteurs du début du siècle, les « hussards noirs de la République », comme on les appelait, ont été les agents de la morale officielle du pouvoir. Discipline quasi militaire à l'école, enseignement du patriotisme, les lectures proposées aux enfants, à la veille de 1914 comme après la Première Guerre mondiale, tournaient volontiers autour des sujets patriotiques et exaltaient les actes d'héroïsme face à l'ennemi héréditaire, souvent qualifié de « boche ». Même si ce n'était là qu'une vue très partielle de l'école, cet aspect, trop souvent passé sous silence, méritait d'être rappelé.

Aujourd'hui, l'école a certes bien changé, et on attendait du débat qu'il apporte aux téléspectateurs quelques lumières sur les problèmes que connaît actuellement l'enseignement.

Hélas, les six invités n'ont guère eu le souci, pour la plupart, de s'adresser aux millions de parents d'élèves auxquels cette émission devait s'adresser, et le débat a trop souvent tourné à une controverse entre spécialistes.

Ceci dit, on a quand même fait le tour des griefs essentiels portés à l'encontre du système éducatif, actuel, grâce entre autres aux interventions du professeur d'université Antoine Prost, aux témoignages vécus de Claude Duneton, ancien professeur de collège devenu écrivain, et du frère Capelle, enseignant catho-

lique dans un lycée technique d'une banlieue ouvrière.

Ainsi on a constaté que les échecs scolaires, dans l'enseignement primaire, ne sont pas forcément plus importants qu'il y a cinquante ou cent ans. Toutefois, a constaté Antoine Prost, 40 % de redoublements dans le premier degré, c'est beaucoup trop. La faute en incombe aux programmes trop chargés, qui obligent les instituteurs à maintenir les devoirs à la maison

font concurrence. Le prestige dont ils jouissaient autrefois en a pâti...

Mais le malaise des instituteurs ne vient pas que de là. D'une part, ils subissent au fil des années scolaires réforme sur réforme, sans avoir été la plupart du temps formés à de nouveaux types d'enseignement, comme cela a été le cas pour les mathématiques modernes par exemple. D'autre part, ont déploré certains des invités, on



(alors que ceux-ci sont formellement interdits depuis... 1956). Les élèves qui, poùr telle ou telle raison, ne parviennent pas à suivre une scolarité normale, sont trop souvent rejetés du système éducatif. C'est là qu'intervient l'école privée... qui offre aux familles des portes de sortie que l'Education nationale ne propose pas!

Quant aux instituteurs, leur rôle d'éducateurs est moins reconnu qu'autrefois. La télévision, le cinéma, l'entourage, leur demande trop aujourd'hui aux enseignants d'être un peu l'homme-orchestre: transmettre un savoir, un comportement social, répondre aux besoins affectifs des jeunes, et parfois se transformer en psychothérapeutes. Les mots sont nouveaux, mais n'était-ce pas déjà le cas pour les générations précédentes?

Ceci dit, même si le débat pouvait paraître souvent obscur aux non-initiés de la pédagogie, l'école telle qu'elle fonctionne à l'heure actuelle a été remise en cause à la télévision, et ce n'est pas plus mal.

Mais bien des problèmes concrets n'ont pas été abordés. Seule l'institutrice a tenté de les évoquer, bien timidement, sans être reprise par ses voisins. Bien des enseignants, par exemple, sont propulsés dans une classe sans avoir recu la moindre formation professionnelle; les classes sont trop chargées; à l'heure de l'audiovisuel et des gadgets électroniques, les classes de l'école primaire sont encore équipées au mieux d'un tourne-disque et d'un projecteur de diapositives, On a à peine évoqué le cas des enfants non francophones qui, dans certains quartiers ouvriers, représentent jusqu'à 50 % des effectifs d'une classe et pour lesquels rien, absolument rien n'est fait (à l'exception de quelques classes modèles qui servent de cachesexe aux insuffisances scandaleuses de l'Education nationale dans ce domaine).

Enfin, si on a dit ce qui n'allait pas, dans certains domaines, on n'a fait aucune proposition sur ce qui pourrait être fait.

Les réformes scolaires suivent les caprices des gouvernements, sans jamais s'appuyer sur des données scientifiques, comme l'a très justement fait remarquer Antoine Prost. En réalité, tout reste à faire pour améliorer l'école, pour lutter contre l'échec scolaire et redonner aux enfants le goût d'apprendre.

Mais il est vrai que l'Education nationale n'a jamais été considérée par les gouvernements qui se succèdent comme une activité économique « rentable », ni comme une priorité sociale. Les milliards qui continuent toujours de mettre le budget de l'Etat en déficit sont toujours destinés à des secteurs bien plus prioritaires de la vie sociale: l'armement, ou l'aide aux industriels en mal de profits...

Hélène DURY

### Sélection

### Samedi 12 septembre

13 h. TF1. Le journal télévisé sera diffusé en direct de la fête de l'Humanité, avec la participation de Georges Marchais, qui donnera sa première interview de la rentrée.
20 h 30. TF1. Numéro un, avec Claude Nougaro. A ses côtés, Bill Deraine, Michel Jonasz, Diane Dufresne, Jacques Higelin...

### Dimanche 13 septembre

17 h. FR3. Prélude à l'aprèsmidi avec musique de Moussorgsky. Leonard Mroz, chanteur polonais, interprète des extraits de Boris Goudounov. 17 h 55. FR3. Théâtre de toujours. Deux pièces de Georges Feydeau: N'te promène donc pas toute nue, et On purge bébé. Comment faire une belle carrière politique quand on a une femme qui se promène en tenue ultra-légère devant ses ennemis et comment vendre des pots de chambre à toute l'armée française, du comique aux dépens de petits bourgeois arrivistes.

### **Lundi 14 septembre**

20 h 30. TF1. Sur les quais, film d'Elia Kazan, réalisé en 1954, avec Marlon Brando. Le syndicat des dockers de New York est tombé sous la coupe de la maffia. Pour l'amour d'une jeune fille, Terry Malloy, un jeune docker joué par M. Brando, va se mettre en travers du gang. Ce film dont l'action est passionnante montre la mainmise de la maffia sur le syndicat. Ceux qui refusent cette dictature sont réduits au chômage et les autres voient disparaître une part de leur salaire dans les poches du gang. Mais la description que Kazan donne des syndicalistes n'est pas innocente.

Le film de Kazan est paru en pleine période de maccarthysme aux Etats-Unis, où l'on se livrait à la chasse aux sorcières, le pouvoir cherchant à faire dénoncer les militants ouvriers dans les syndicats. A sa façon, Elia Kazan participa, avec Sur les quais, à cette opération, rien de très étonnant en fait, de la part d'un metteur en scène qui dénonça à l'époque ses

propres collègues. Avec Sur les quais, Elia Kazan entendit montrer qu'il avait définitivement rompu avec son passé d'homme de gauche et ses films tels Viva Zapata.

20 h 30. FR3. La peur au ventre. Film policier américain. Un truand sort de prison et participe à un hold-up, mais il est brisé par la solitude et les années de détention.

20 h 35. A2. Affaire vous concernant: La peine de mort. Un débat sur l'abolition de la peine de mort en France, entre deux avocats ayant une opinion différente sur cette question et avec l'audition de nombreux « témoins », proches de victimes et proches de condamnés.

### Mardi 15 septembre

20 h 40. A2. Les Dossiers de l'écran. « Les handicapés peuvent-ils vivre comme des gens normaux ? », tel est le sujet du débat et du film qui raconte l'histoire vraie de la lutte d'un couple de handicapés pour mener une existence normale. Ceux qui ont inspiré le film seront présents à l'émission.

#### Mercredi 16 septembre

20 h 35. TF1. Les mercredis de l'information. Adoption: la filière colombienne. Les journalistes de TF1 ont enquêté sur les multiples trafics d'enfants en Colombie. Des bébés nés dans des familles pauvres sont vendus pour satisfaire de nombreuses demandes dans les pays industrialisés. Dans les pays riches, tout se vend et tout s'achète, même les bambins de Bogota.

21 h 35. TF1. Grandes enquêtes de TF1: la maffia. Deuxième partie (l'émission en comportera cinq). Comment la maffia étend son réseau sur toute l'Italie, et bien au-delà; les affaires florissantes du kidnapping organisé comme une industrie, mais aussi des trafics nécessitant des appuis très haut placés comme par exemple le détournement des fonds pour grands travaux...

### Jeudi 17 septembre

20 h 30. FR3. Robert et Robert, de Claude Lelouch. Comédie sentimentale. Deux clients d'une agence matrimoniale, aussi maladroits l'un que l'autre, se rencontrent et c'est la naissance d'une amitié.

20 h 35. A2. Jeudi cinéma. La meilleure façon de marcher. Film français de Claude Miller - avec Patrick Dewaere. Dans une colonie de vacances, un jeune moniteur soupçonné d'homosexualité est méprisé par ceux qui ont le culte de la virilité.

#### Vendredi 18 septembre

20 h 30. TF1. Henri IV. Pièce de Luigi Pirandello. Mise en scène de Roger Hanin qui joue Henri IV. Parce qu'il est devenu fou à la suite d'une chute de cheval, un homme se prend pour Henri IV, empereur d'Allemagne qui vécut au XIº siècle et qui dut aller s'humilier devant le pape à

Canossa.

20 h 35. A2. L'ennemi de la mort. Dernier épisode du feuilleton tiré d'un roman d'Eugène Le Roy.

21 h 35. A2. Apostrophes : les sentiers de la création. Invités : Pierre Boulez et Claude Simon.



### « Histoire intérieure du Parti Communiste (1945-1972) »

DE PHILIPPE ROBRIEUX

### LE PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

Qu'un écrivain de la Résistance a appelé

### LE PARTI DES FUSILLES



**VEUT ÊTRE** ET SERA

### LE GRAND PARTI

Le Parti Communiste Français, qui au sortir de la guerre se proclamait le parti des fusillés », connut alors une vague d'adhésions sans précédent...

L'historien Philippe Robrieux, ui-même ancien permanent et dirigeant de l'UEC (Union des Etudiants Communistes) jusqu'à sa mise à l'écart en 1961 (il avait alors 24 ans) lors de « l'affaire Servin-Casanova » a déjà consacré plusieurs livres au PCF (Mauice Thorez, vie secrète et vie publique, Notre génération comnuniste). Il publie le deuxième ome de son Histoire intérieure du Parti Communiste -1945-1972 . Un troisième tome, couvrant la période 1972-1981 est en préparation.

Comme dans son premier volume (1920-1945) Philippe Robrieux limite - si l'on peut tire car le premier tome compait 550 pages et le second plus de sept cents - son étude à la vie intérieure du PC « sans préendre avoir écrit une histoire générale du PCF ». En réalité. cette histoire « intérieure » se imite elle-même à l'histoire du cercle restreint de l'appareil dirigeant du PCF. Celle que connaît sans doute le mieux Robrieux ui-même dont la formation poliique ne s'est apparemment déroulée qu'au sein de l'appa-

La période de l'après-guerre, a guerre froide, les guerres coloniales, la fin de la IVe République et l'avènement de De Gaulle, la Ve République, Mai 68, la chute de De Gaulle et les présidentieles de 1969 sont rapidement présentés en tête de chapitre... dans des versions et avec des analyses qui sont celles du PCF ou de ses exclus et qui, bien souvent, sont très discutables. De olus, plus on se rapproche de la période contemporaine et plus on sent sous-jacente aux propos de Robrieux sa propre interprétation — tout aussi discutable que celle de la direction du PC — des événements et des situations politiques.

Mais ces événements ne constituent guère que la toile de fond sur laquelle se déroule la petite histoire - néanmoins instructive - de l'appareil dirigeant du PC. Et quand les événements politiques sont évoqués d'une manière un peu plus détaillée, c'est au travers des discussions, des divergences et, partant, des disgrâces que certaines d'entre elles entraînèrent dans le très haut appareil du parti.

Comme dans le premier tome de cette histoire du PCF donc, ce deuxième tome ne retrace donc pas toute la vie intérieure du Parti Communiste, loin de là. La base du PCF, ses dizaines de milliers de militants et de « petits permanents » qui défendent au jour le jour dans les quartiers et les usines sa politique et sur qui repose en définitive sa puissance ne sont prati-

quement pas évoqués. C'est la survie de l'appareil du PCF en général qui semble préoccuper au premier chef ses dirigeants au-delà des vicissitudes des circonstances politiques. Robrieux se fait l'écho par exemple de propos tenus en privé sur la question par Thorez à la fin de sa vie : « Qu'importe 2 ou 3 % de voix en plus on en moins aux élections. A la limite, le Parti peut être frappé, tomber électoralement à zéro, voir ses cellules disparaître ; ce n'est pas souhaitable; mais si l'appareil est préservé, tôt ou tard les circonstances redeviennent favorables et le Parti reconquiert le terrain perdu et reprend sa marche en avant ». Bien entendu la participation du PCF à « la vie nationale » et en particulier au gouvernement donne des possibilités de développement inespérées à

son appareil. Et ce n'est pas pour rien que la participation gouvernementale reste l'un des objectifs permanents de sa direction. Mais, même lors de ces périodes fastes, en particulier au lendemain de la guerre, on voit dans le livre de Robrieux le souci de la direction de préserver la cohésion d'un appareil qui bénéficie du soutien (et pas seulement moral!) de l'URSS, apte à résister à bien des retournements politiques. C'est sans nul doute ce souci qui anime Duclos au sortir de la Seconde Guerre

Le PCF, « parti des fusillés » comme il se proclame et parti de gouvernement connaît certes une vague d'adhésions sans précédent de 300 à 400.000 nouveaux venus sur un total que Robrieux estime « entre 400 et 500.000 adhérents ». La plupart adhèrent sur les bases nationalistes de la Résistance et, bien souvent, ne connaissent rien du passé du PCF, pas même d'ailleurs ses dirigeants. C'est ainsi qu'à cette époque, en 1944, Jean Elleinstein demandait « Qui est Maurice?» (Thorez) lors de son adhésion (il a 16 ou 17 ans) et que Gaston Monmousseau, responsable CGT et membre du bureau politique, est obligé d'attendre à l'entrée du siège du PC parce que le service d'ordre à qui ni sa tête ni son nom ne disent rien refuse de le laisser entrer. Dans ce contexte, le premier souci de Duclos (qui dirige alors le PC en l'absence de Thorez réfugié en URSS), est, sur le plan interne, d'assurer le « retour à la loi » stalinienne, c'est-à-dire d'affirmer la prééminence des instances élues avant guerre (le comité central et le BP) sur les hommes et les organisations issus de la Résistance.

Parti stalinien avant-guerre, le PC le reste après, et ce n'est pas l'afflux massif de nouveaux militants qui le rend plus démocrati-

Robrieux évoque ensuite la période de la guerre froide, les « affaires » Tillon-Marty et Lecœur, pendant des grands procès menés sous prétexte de « titisme » contre les dirigeants les plus « nationaux » des PC dans les Démocraties populaires, le fonctionnement du PC sous la direction exclusive de Maurice Thorez... sous le contrôle de Moscou, avant d'en arriver à la mort de Staline en 1953 et au XXe congrès du PC soviétique en 1956 où Khrouchtchev dénonça — une partie — des crimes de Staline. C'est sans doute l'un des passages les plus intéressants de ce livre. Il montre en effet comment, profitant des rivalités de cliques au sein du PC soviétique, des divergences (en particulier sur l'appréciation du gaullisme) peuvent se faire jour au bureau politique. Mais Thorez freina du mieux qu'il put, en particulier en cachant le « rapport Khrouchtchev », ces appétits à une direction plus collégiale au sein du PCF souhaitée par les « Khrouchtcheviens » Servin et Casanova. En fait, même si Thorez sortit vainqueur de l'affrontement - et il ne pouvait guère en être autrement dans la mesure où il contrôlait l'appareil de haut en bas et dans la mesure d'ailleurs où la direction soviétique khrouchtchevienne n'appuyait pas réellement aucune de ces fractions «khrouchtcheviennes » françaises —, le style fut au moins un peu changé au sein du PCF. La direction ne fut plus considérée comme infaillible, et les opposants furent chassés de toute responsabilité, sans qu'on ait besoin pour autant de les traiter de provocateurs ou de flics. En fait, à partir des années 60, le PC allait tolérer dans les milieux restreints des intellectuels communistes, et en particulier l'organisation étudiante, l'UEC, une certaine contestation qui d'ailleurs ne tenta pas elle-même de s'adresser aux militants ouvriers

La dernière partie du livre, intitulée « l'avènement de Georges Marchais », évoque l'interrègne du « Khrouchtchev français », Waldeck-Rochet, vers qui vont nettement les sympathies de l'auteur. Parallèlement se poursuit l'ascension de Marchais, dont il fait « l'homme des Rus-ses », et qu'il décrit surtout comme un homme d'appareil et comme la « plus éminente médiocrité du parti », en paraphrasant Trotsky au sujet de Staline. Il en trace un portrait personnel peu flatteur, c'est le moins qu'on puisse dire. En réalité, à partir de cette époque, Robrieux semble n'avoir plus rien de très intéressant à dire. « Ici s'arrête l'analyse historique » écrit-il, les événements suivants étant trop contemporains pour être autre chose qu'une « interprétation fondée sur les seules données actuellement disponibles ». Et, de fait, il n'apporte pas grand-chose de nouveau par rapport à ce qu'ont pu dire ou écrire les divers intellectuels oppositionnels du PCF ces dernières années tant sur la condamnation du bout des lèvres de l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie que sur le passé de Marchais ou les « sensibilités » différentes des hommes qui, aujourd'hui, dirigent le PCF.

Malgré les limites du sujet du livre, et bien qu'à certains moments, les considérations sur la psychologie des dirigeants finissent par être envahissantes et peut-être partiales, malgré aussi bien des répétitions, le livre de Robrieux reste intéressant. Même s'il fait la part trop belle aux « petites histoires », ces dernières sont souvent signi-

ficatives.

En outre, beaucoup d'informations, grandes et « petites », et des témoignages proviennent d'exclus du PCF (pour qui Robrieux a visiblement plus de sympathie que pour ceux qui y sont restés)... mais Robrieux avait-il le moyen de les obtenir autrement? Michel RITTER autrement ? Michel RITTER Histoire intérieure du Parti

Communiste (1945-1972), de Philippe Robrieux. Ed. Fayard. 700 p. Environ 100 F.



...Son progrès se fit sur les bases nationalistes de la Résistance (photo du haut). Mais, au-delà des situations politiques qu'il traversa, c'est la survie de l'appareil qui préoccupait en premier lieu ses dirigeants, tels Maurice Thorez ou Marcel Cachin (photo du bas).





### Pamphlet

### REEDITION

### « La ferme des animaux » de G. Orwell

La ferme des animaux, parue précédemment sous le titre La république des animaux ou Les animaux partout, vient d'être rééditée. Elle fut publiée pour la première fois en 1945 en Angleterre, à une époque où ce n'était pas encore devenu la mode dans l'intelligentsia de gauche de cri-tiquer l'URSS. Il s'agit d'un pamphlet contre le stalinisme présenté sous la forme d'une fable, dont l'auteur, George Orwell, est connu pour avoir, entre autres, écrit 1984 (un roman de science-fiction pessimiste inspiré par le stalinisme) et Catalogne libre (un reportage sur la guerre civile espagnole et l'insurrection de Barcelone en

Un beau jour, les animaux d'une ferme se révoltent contre leur propriétaire qui a oublié de

leur donner à manger. Ils le chassent et décident de s'approprier le domaine en le faisant fonctionner sans « deuxpattes », car ils considèrent que « l'homme est la seule créature qui consomme sans produire. Il ne donne pas de lait, il ne pond pas d'œufs, il est trop débile pour pousser la charrue, bien trop lent pour attraper un lapin ».

Tous les animaux sont déclarés égaux, mais rapidement le travail s'organise sous la direction de deux cochons, plus instruits et plus intelligents que les autres quadrupèdes, Napoléon (incarnant Staline) et Boule de Neige (un pseudo-Trotsky), tandis que, chaque fois qu'il faut prendre des décisions importantes, les animaux de la ferme se réunissent en assemblée générale.

Las, la situation idyllique et démocratique du début ne va pas durer. Très vite, les animaux apprennent que les cochons s'approprient le lait, sous le prétexte qu'il leur est indispensable, et commencent à accumuler des petits avantages.

Puis Boule de Neige, qui est plus intelligent et plus honnête que Napoléon, mais moins manœuvrier, se fait chasser traîtreusement de la ferme par Napoléon, qui utilise pour l'aider des molosses qu'il a élevés en cachette. Estomaqués, la plupart des animaux ne réagissent pas. Quelques gorets protestent, mais les moutons bêlent pour couvrir leurs cris: « Quatrepattes, oui! Deuxpattes, non! ».

Dès lors, c'en est fini de la démocratie animalière. Très vite, les cochons vont devenir des parasites s'engraissant sur le dos des autres animaux, qui n'ont fait que changer d'exploiteurs.

En écrivant La ferme des animaux, George Orwell a voulu décrire la transformation de la Révolution russe de 1917 en cette caricature hideuse du socialisme qu'est l'URSS. Mais il ne faut pas chercher dans cette fable une explication de ce qui s'est passé réellement en URSS. Contrairement à ce que laisse entendre Orwell, ce n'est pas la seule bêtise des hommes qui serait responsable de la dégénérescence de l'URSS, mais les effrayantes conditions matérielles dans lesquelles ils furent plongés et leur isolement, alors qu'ils espéraient que des révolutions victorieuses éclateraient un peu partout.

George Orwell disait de luimême à la fin de sa vie : « Chaque ligne que j'ai écrite depuis 1936 a été écrite, directement ou indirectement, contre le totalitarisme et pour le socialisme démocratique, tel que je le conçois ». Humaniste libéral, George Orwell ne croyait guère aux possibilités de l'action révolutionnaire. Il se contentait de compatir aux malheurs des exploités.

Ceci dit, La ferme des animaux reste très plaisante à lire, l'auteur n'ayant ménagé ni l'ironie ni l'humour pour réaliser cette fable (courte), qui se lit d'une traite!

Joëlle GERARD

La ferme des animaux de George Orwell. Ed. Champ Libre. 113 pages. Environ 26 F.



Bahia de tous les saints, que vient de rééditer la collection Folio, est un des premiers romans de Jorge Amado, auteur brésilien né en 1912, et a été publié en 1935. Avec Mar Morto (1936) et Capitaine des sables (1937), il forme un cycle consacré à la ville de Bahia, où Amado a passé sa jeunesse et où il a situé l'action de nombre de ses romans.

Le héros, Antonio Balduino, est un jeune Noir d'un faubourg populaire de Bahia. Il fait très vite l'expérience du racisme et se trouve en révolte contre la société. Il ne veut pas être esclave, ses héros sont les bandits et les esclaves révoltés. Il mène la vie d'un marginal: mendiant dans une bande de jeunes, boxeur, chanteur et compositeur de sambas, adepte des macumbas du sor-

cier Jubiaba, toujours prêt pour un amour, une bagarre, une chanson. Mais jamais ne se dément son sens de la camaraderie et de la solidarité humaine. Il voyage aussi, embauché ici dans les plantations de tabac, là dans un cirque

Il travaille ensuite comme docker et fait, à l'occasion d'une grève, la découverte de la solidarité ouvrière. Il ne cherche plus désormais à être un individu héroïque dont la légende sera populaire mais se sent solidaire de tous les exploités, noirs, métis ou blancs, qui luttent pour rompre leurs chaînes.

Vincent GELAS

Bahia de tous les saints de Jorge Amado. Coll. Folio, n° 1 299. 370 p. 15 F environ.

### « Jeux de mémoire »

de Ch. Arnothy

Comme dans J'ai quinze ans et je ne veux pas mourir, Christine Arnothy nous parle ici d'ellemême. Plusieurs époques de sa vie alternent et s'entremêlent dans cette autobiographie: son enfance en Hongrie, son adolescence qui coïncida avec la fin de la Deuxième Guerre mondiale, mais aussi, plus près d'aujourd'hui, les années qu'elle a passées aux côtés de Claude Bellanger, l'un des fondateurs et directeurs du Parisien Libéré.

Les pages les plus intéressantes sont celles où elle évoque Budapest, à la fin de la guerre, dévasté par les bombes et les blindés. La description de sa famille — une famille bourgeoise cultivée, installée dans le confort et les habitudes, mais qui sent tout son univers s'écrouler avec cette guerre —

n'est pas non plus dénuée d'intérêt.

Mais tout cela sert de toile de fond au livre, dont le propos est de raconter comment la fillette puis l'adolescente que fut l'auteur découvrit le monde des livres, notamment la littérature russe du siècle dernier, et s'y réfugia pour échapper au monde des adultes contre lequel elle se sentait en révolte. Et là, on ne peut s'empêcher de penser que Christine Arnothy enjolive un peu son enfance, que la mémoire lui joue des tours (après tout, peut-être est-ce là la signification du titre!) et qu'elle se prête rétrospectivement une lucidité un peu surprenante pour une enfant.

Et cela, d'autant plus que sa révolte d'adolescente contre son milieu familial et contre la société contraste avec sa vie ultérieure. Car les idées de gauche que Christine Arnothy déclare avoir toujours eues, elle ne semble guère les avoir exprimées pendant toutes les années où elle fut l'épouse du directeur du Parisien Libéré.

A la fin du livre, Christine Arnothy envoie un coup de chapeau à Mitterrand auquel, ditelle, elle voue une grande admiration: à croire qu'elle aussi a été touchée par l'état de grâce. Un dénouement bien conformiste, pour ne pas dire opportuniste, qui aurait peut-être été jugé sévèrement par l'adolescente révoltée des années 40!

Jean-Louis CHAMPENOIS

Jeux de mémoire de Christine Arnothy. Ed. Fayard. 235 p. 49 F.

### « La proie du chat »

de P. Highsmith

La proie du chat est une série de nouvelles, certaines sont policières, d'autres fantastiques. D'autres encore décrivent simplement quelques jours d'une vie, mais toutes sont d'une grande densité.

En quelques pages, Patricia Highsmith brosse des portraits, dans un style souvent acide, même s'il laisse percer une certaine tendresse pour les person-

Des nouvelles sont particulièrement prenantes: Le rejeté, où quelques amis vont s'acharner sur un homme qu'ils n'aiment pas parce qu'il ne leur ressemble pas. Au début, c'est un jeu. Puis ils vont prendre un malin plaisir à le détruire, consciemment.

Pour le restant de leurs jours où un jeune couple va adopter deux petits vieux qu'il sort d'une maison de retraite. Ce n'est pas une partie de plaisir, ces vieux qui ne se contrôlent plus, dont il faut s'occuper à chaque instant, qui rendent la vie impossible et qui ne sont même pas reconnaissants. Les sentiments changent jusqu'à...

Le verre brisé porte malheur: Brooklyn où chacun est enfermé chez soi, vit la peur au ventre, la peur de se faire agresser dans la rue, chez soi, où les vieilles gens sont totalement démunis face à la délinquance et où se barricader n'est même plus une protection.

Sorti de ce livre, on reste un peu angoissé devant tant de pessimisme, voire d'horreur, même si toutes ces nouvelles se lisent avec facilité et intérêt.

Marie-Claude SOLAC

La proie du chat, de Patricia Highsmith. Ed. Calmann-Lévy. 258 pages. Environ 50 F.



### « Il faut tuer Birgitt Haas »

de Heynemann

Si votre femme vous a quitté, que vous ayiez pris la grosse déprime, que vous soyiez au bord du suicide (sans toutefois aller jusqu'au bout) et qu'en plus vous soyiez au chômage, méfiezvous. Il peut toujours se trouver un flic à la recherche d'un pigeon.

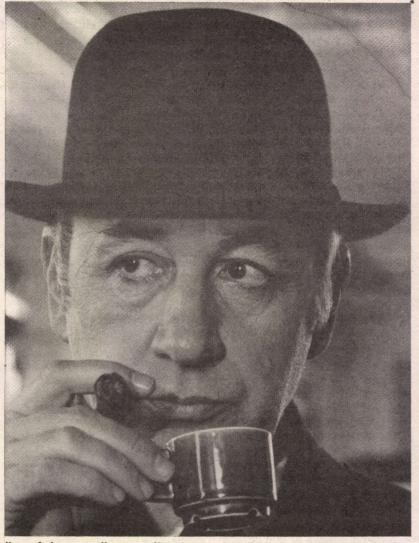
Le pigeon, dans le film d'Heynemann, c'est Baumann (Jean Rochefort), paumé, faible et sans le sou.

Il va se retrouver pris dans les griffes de barbouzes français qui ont pour mission de tuer une ex-terroriste allemande, Birgitt Haas, travail commandé par leurs homologues d'outre-Rhin. Car entre barbouzes, on s'aide, on se rend de menus services.

L'araignée tisse sa toile autour de Birgitt Haas, cette ex-terroriste qui sait que la police veut la supprimer (dans le rôle, Lisa Kreuzer est émouvante) Baumann-Rochefort se trouvant placé, malgré lui, au centre comme appât.

Ces deux êtres paumés vont se connaître et s'aimer, mais ils sont pris dans la toile.

Il faut tuer Birgitt Haas n'est pas un film à la gloire de l'espionnage. Les barbouzes sont de tristes personnages, même si Anasthase (Philippe Noiret) est présenté comme un professionnel efficace, sans grande illusion sur ce qu'il fait. Certes, on nous montre un être sensible et même humain (dans certaines limites), mais cela ne



l'empêche pas d'accomplir toutes les sales besognes qu'on lui commande et de tout mettre en œuvre pour tenter de fournir le cadavre de Birgitt Haas au gouvernement' allemand, qui en a

besoin dans sa propagande contre le terrorisme.

Un bon film, mené tambour battant et, ce qui ne gâte rien, très bien joué.

Marie-Claude SOLAC

### REPRISE

### « La scandaleuse de Berlin »

de Billy Wilder (1948)

En 1945, les membres d'une commission d'enquête parlementaire américaine survolent Berlin, ou du moins ce qu'il en reste car la ville n'est plus que décombres à la suite des bombardements alliés. Ladite commission a été envoyée pour enquêter sur le moral et le comportement des militaires américains qui occupent une des zones de Berlin. A Washington, on a en effet eu vent de corruption et de trafics divers.

Mais la mission des parlementaires, comme le film de Billy Wilder, est une comédie : les militaires se sont préparés et l'on devine tout de suite qu'on ne trouvera rien à signaler. Pourtant il y a une fausse note: une jeune députée de l'Iowa, farouche et puritaine, prend son rôle au sérieux.

A la porte de Brandebourg, une sorte de marché aux puces s'est improvisé, et les soldats américains viennent échanger leurs rations de chocolat contre les objets les plus hétéroclites. Un officier échange même un gâteau à la crème contre un matelas qu'il s'empresse d'aller offrir à sa maîtresse, une chanteuse de cabaret, ancienne amie d'un dignitaire nazi.

Sans jamais se départir de son humour, Billy Wilder montre les mille et un trafics engendrés par la misère. La caméra s'attarde comme pour un reportage sur les quartiers aux immeubles effondrés, les amas de décombres.

Marlène Dietrich incarne la chanteuse qui fait scandale parce que, malgré un passé sujet à caution, elle continue à se produire devant un public composé de soldats de toutes les troupes d'occupation. Dans ses chansons nostalgiques vibre toute la détresse des vaincus; elle parle du marché noir, des amours éphémères et intéressées qui se nouent dans cette atmosphère de désarroi. Les scènes de cabaret sont particulièrement réus-

La jeune députée sera, malgré ses grands principes, entraînée à son tour dans la tourmente puisqu'elle tombe amoureuse de l'officier qui protège la chanteuse. Il en découle une suite d'imbroglios et de situations des plus cocasses.

Réalisé en 1948, le film de Billy Wilder fit scandale, et ce n'est pas étonnant car, tout en se présentant comme un divertissement léger, il égratigne les autorités d'occupation et se moque des parlementaires.

**Yvette BLONDIN** 

Passe actuellement à Paris dans les salles suivantes: Action Christine (6e) v.o., Mac Mahon (17e) v.o.

### Sélection dans les salles parisiennes

Films récents...

ELEPHANT MAN. de D. Lynch.

L'histoire vécue de John Merrick, atteint d'une grande difformité, dans l'Angleterre victorienne. Un film sur la tolérance. UGC Opéra 2º. Cinoche 6º (vo).

THE POLICEMAN. de D. Petrie.

Le Bronx, quartier pauvre de New York, où un policier pris de scrupules, incarné par Paul Newman, est aux prises avec ses supérieurs.

Marignan 8e (vo).

L'HOMME DE FER. d'A. Wajda.

On ne voit pas grand-chose sur le déroulement des grèves de 1980 elles-mêmes. Mais les témoignages qu'il montre sur les dix années qui ont précédé les grèves de 1980 sont intéressants, et certains très émou-

Forum Cinéma 1er (vo). Studio de la Harpe 5e (vo). Hautefeuille 6e (vo). Pagode 7e (vo). Marignan 8e (vo). St-Lazare Pasquier 8e. Français 9°. Nation 12°. Montpar-nasse Pathé 14°. Sept Parnassiens 14° (vo). 14 Juillet 15° (vo).

TROIS FRÈRES.

de F. Rosi.

Trois frères retournent à la ferme natale dans l'Italie du Sud.

Une vision de la société italienne et de ses problèmes à travers la vie de chacun d'eux, Studio de la Harpe 5e (vo).

LES UNS ET LES AUTRES. de C. Lelouch.

Une fresque musicale retraçant l'histoire des 40 dernières années.

Paramount Marivaux 2°. Paramount Odéon 6e. Publicis Elysées 8e. Paramount Opéra 9e. Paramount Galaxie 14e. Paramount Montparnasse 14e. Paramount Maillot 17e.

...et moins récents

LE DERNIER MÉTRO. de F. Truffaut.

Paris sous l'Occupation à travers l'histoire d'une troupe de

Elysée Lincoln 8e (sous-titres

LES NOUVEAUX MONSTRES.

Sketches de Monicelli, Risi, Scola. Douze séquences féroces, drôles, sarcastiques, au vitriol.

Ciné Seine 5e (vo).

FAME. de A. Parker.

Des jeunes apprennent la musique et la danse dans une école américaine. Saint-Michel 5° (vo).

LILI MARLEEN.

de Fassbinder.

L'histoire romancée de l'interprète de cette rengaine fredonnée par les soldats du IIIe Reich sur tous les fronts, amoureuse d'un jeune Juif de Zurich qu'elle aide à lutter contre les nazis. Lucernaire 6° (vo). Calypso 17°

2001 ODYSSÉE DE L'ESPACE. de S. Kubrick.

Un film de science-fiction. Trois-Haussmann 9°. Luxembourg 6e (v.o.)

THE ROSE. de M. Kydell.

Un film émouvant qui retrace la carrière d'une célèbre chanteuse du rock.

Bonaparte 6e (vo).

THE BLUE BROTHERS. de J. Landis.

Une comédie musicale loufoque avec Cab Calloway, Ray Charles, Aretha Franklin. Calypso 17e (vo).

CERTAINS L'AIMENT CHAUD. de B. Wilder.

Une comédie désopilante avec Marylin Monroe. Champo 5e (vo).

JOHNNY S'EN VA-T-EN GUERRE. de D. Trumbo.

Un terrible réquisitoire contre La Banque à Images 5° (vo).

LES AMOURS D'UNE BLONDE.

de M. Forman. La vie quotidienne de deux jeunes femmes, en Tchécoslovaquie. Une critique drôle mais

féroce. 14 Juillet 11° (vo). Olympic 14° (vo).

AMERICA, AMERICA. d'E. Kazan.

L'émigration de deux jeunes Turcs vers les USA.

Templiers 3e (vo). André Bazin 13e (vo).

F.I.S.T.

La vie du syndicaliste américain Johnny Kovak. Studio Bertrand 4e (vo).

LA FLUTE ENCHANTÉE. Opéra filmé de Bergman

d'après l'œuvre de Mozart. Boîte à films 17e (vo).

J'IRAI CRACHER SUR VOS TOMBES. de M. Gast, d'après le roman de Boris Vian.

Un jeune Noir veut venger la mort de son frère. Un film contre le racisme. Boîte à films 17e.

LE SHÉRIF EST EN PRISON. de M. Brooks.

Les aventures loufoques d'un jeune Noir qui devient shérif. Luxembourg 6° (vo).

**AMERICAN GRAFFITI.** 

de G. Lucas.

Dans les années 1960, les lycéens d'une petite ville de Californie font la fête toute la nuit pour célébrer la fin de leurs études secondaires. Beaucoup d'humour et de nostalgie dans cette peinture d'une génération. Luxembourg 6° (vo). 14 Juillet 15°

BUTCH CASSIDY ET LE KID. de G. Roy Hill.

Un des westerns les plus sympas. Les aventures de deux copains en Amérique du Nord puis du Sud.

7 Parnassiens 14e (vo).

Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION? de J. Abrahams.

De la loufoquerie et du rire pendant 1 h 30.

Paramount Marivaux 2°. Jean Cocteau 5º (vo). Elysées Point Show 8° (vo). Paramount Montparnasse 14°.

LA BATAILLE D'ALGER. de G. Pontecorvo.

La gauche était au pouvoir et les paras de Massu et de Bigeard faisaient la loi à Alger. Gloria 17°.

FRANKENSTEIN JUNIOR. de M. Brooks

Un monstre dérisoire naît des expériences du petit-fils de Fran-

Quintette 5e (vo). Saint-Lazare Pasquier 8°.

### « Outland »



Sur cet « outland » (outreterre, en anglais), situé sur une planète « lo », près de Jupiter, à plus d'une année de sommeil de la terre, une colonie a pour mission d'exploiter d'importants gisements de titane.

Plusieurs centaines de mineurs, encadrés par toute une hiérarchie, s'échinent donc durant de longues heures et cherchent à accomplir les plus hauts rendements possible afin de toucher les primes promises par la compagnie exploitante. En effet, comme sur notre bonne vieille Terre, il y a dans l'espace des capitalistes âpres au gain, obsédés par une seule idée: savoir comment faire suer le maximum de profits à leurs ouvriers. Ceux-ci, entassés dans des dortoirs grillagés, mènent une vie de caserne. Pour distraire tous ces célibataires forcés exilés dans l'espace, il y a la « boîte », à la fois tripot et bordel, où ils viennent se saouler le samedi soir. Bref, dans l'espace ce n'est pas le septième ciel, et la société future imaginée par le réalisateur ressemble à la nôtre, en encore un petit peu plus pourrie. Pour « maintenir l'ordre », il y a forcément des flics et un shérif étoilé. Il s'appelle O'Neil. C'est lui le héros du film et, comme dans Le train sifflera trois fois (dont s'est inspiré Peter Hyams), le shérif va se retrouver seul pour lutter contre des tueurs débarqués d'une navette spatiale pour lui

régler son compte: O'Neil, intrigué par plusieurs morts suspectes, s'est aperçu en effet que la compagnie procure aux ouvriers une drogue qui multiplie les rendements mais rend fou au bout de quelques mois, et il veut mettre fin à ce trafic.

Les spectateurs qui commencent à être habitués aux films «intersidéraux» ne seront pas surpris par les décors presque classiques maintenant des platesformes spatiales, des impressionnants échafaudages métalliques ouvrant sur le vide cosmique, des cadrans lumineux et des ordinateurs en tous genres. Côté folklore sidéral, à noter toutefois plusieurs innovations: un blessé soigné par ordinateur, une cellule pour prisonniers dans laquelle la personne est maintenue en état d'apesanteur (pour lui apprendre sans doute à marcher droit !).

L'action fait évidemment la part belle à la violence. Comme dans les bons vieux westerns, il y a pas mal de cadavres, mais on ne tue plus avec une vulgaire balle de revolver: on se fait arracher les tuyaux respiratoires de sa combinaison, et la victime... explosé. De temps à autre une pointe d'humour, un petit clin d'œil au spectateur, on ne s'ennuie pas. Et puis, même dans son rôle de shérif vengeur, Sean Connery arrive à faire passer malgré tout une certaine émotion.

Yvette BLONDIN

# « La grande Zorro »

Don Diégo, riche seigneur mexicain, fier de sa personne et dont l'unique occupation consiste à se pavaner et à séduire les dames, apprend qu'il est, avec son frère, l'héritier du grand Zorro. Le voilà donc qui se reconvertit en justicier masqué pour s'en prendre au dictateur local.

Le tout reprend, bien sûr, les scènes classiques du genre, mais d'une facon appuyée, et avec peu de piquant et d'imagination. Si parodie il y a, le sommet est atteint avec l'arrivée de « la grande Zorro », frère efféminé du premier Zorro, qui préfère le rose au noir, ce qui fournit l'occasion au réalisateur de nous présenter un défilé d'accoutrements grotesques et une succession de clichés plus lourds les uns que les autres.

On en regretterait presque un bon vieux film de Zorro.

Brigitte MONTAGNE

### « L'arme à l'œil »

L'histoire se passe en 1944 en Angleterre, peu de temps avant le débarquement allié en Normandie. Un espion de haut vol, que les services secrets britanniques traquent sans succès depuis le début de la guerre, réussit à percer le secret d'une mystification qui a réellement été montée alors par l'armée anglaise : faire croire que le

débarquement aurait lieu dans le Pas-de-Calais en réalisant une immense concentration de matériel de guerre en bois, toile et carton-pâte sur la côte est. En voulant rejoindre l'Allemagne pour dévoiler le pot aux roses, notre espion échoue sur une île déserte ou presque puisque y résident un infirme et sa femme. La femme et le

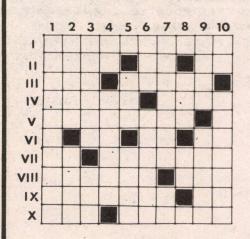
nouvel arrivant tomberont dans les bras l'un de l'autre mais, découvrant qu'il est un espion nazi, elle n'hésitera pas à le tuer dans un bel élan de patriotisme.

La morale patriotique est sauve, mais pas l'intérêt du film, malgré les belles images.

**Pierre CHAMBEY** 



### Mots croisés



HORIZONTALEMENT. — I. II ne lui arrive que des tuiles. II. Images. Privatif. Rumeur publique. III. Direction. Interdits sous le kilt. IV. Précise. Circulait à Pékin. V. Clôture. VI. Pronom. Fleuve côtier. Possessif. VII. Serpente à travers champ. Elles nous font fauter. VIII. Bretonne agitée. Vont avec les autres. IX. Sont servies en premier. En fin de partie. X. Pas tout à fait réel. Leviers.

VERTICALEMENT. — 1. Il vit d'intrigues. 2. Tromper. Désigne ceux qui iront à la Chambre. 3. Ardoises de bar. Enlève. 4. Autant ne pas tomber dessus. Apaiser. 5. Esprit. Il apprit à parler à Démosthène. 6. Argile. Attachées. 7. Affranchît. Tête de sprat. 8. Détroit. Forme d'avoir. 9. Fleur des sables. Avoir en main. 10. Dans. Des coupures plein les mains.

### Solution du problème précédent 1 2 3 4 5 6 7 8 9

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
1	L	0	C	0	M	0	T	J	V	E	
11	1.	1		N	E	S		R	U	S	
111		E	L		T		E	R	E	S	
IV	E	L	L	E		A	L	1	S	E	
٧	R	0		T	E	L	E	T		N	Man I
VI	A	T	E	R	M	0	1.	E	N	T	
/11	T		R	1	E	U	S	E		1	
111	E	U		P	U	R		S	T	E	
X	U	R	N	E		D	E		U	L	
X	R	E	C	E	P			S	E	S	gir.

### L'art de justifier les marchands de canons

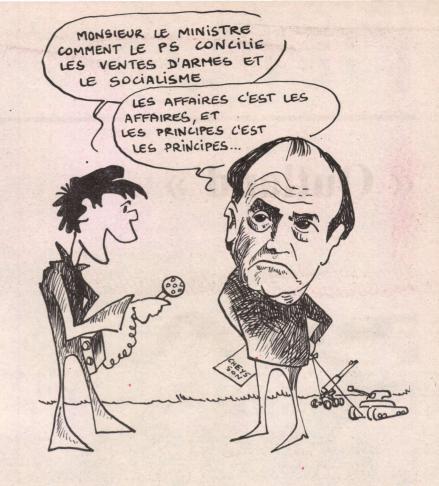
« Moins de canons, plus de machines-outils », déclarait Lionel Jospin au lendemain de la victoire de la gauche aux législatives, rappelle le journal Le Matin dans une page consacrée aux ventes d'armes, le 5 septembre dernier. Mais c'est pour commenter, aussitôt cette déclaration en rajoutant que « sans doute Claude Cheysson (...) puis Pierre Mauroy (...) se sont efforcés de nuancer ce jugement à l'emporte-pièce », et rajouter un peu plus loin qu'« à l'épreuve du feu, pourtant, la nouvelle équipe s'est affinée... ». Les analyses du Matin aussi se sont sérieusement « affinées », depuis qu'il est passé du stade de journal d'opposition à celui de presse gouvernementale. Et toute sa page sur les ventes d'armes n'est là que pour justifier le fait que la France tient à rester le troisième marchand de canons mondial. « S'il n'est plus question de fournir les pays qui ne respectent pas les droits de l'homme, écrit-il, il est exclu de signer l'arrêt de mort d'un secteur qui fait vivre 300 000 personnes ». Ce que ne rappelle pas Le Matin, c'est que, proportionnellement aux capitaux investis, l'industrie d'armement est justement celle qui crée le moins

Et puis, explique Le Matin, « on pense naturellement à la logique indépendance nationale (...). Sans industrie florissante, le coût des équipements militaires français serait prohibitif (...). Le marché intérieur est trop étroit pour permettre les longues séries ». La France ne pourrait donc plus doter ses généraux de tous ces coûteux et dangereux joujoux ? Quel dommage !

« Dernier avantage, poursuit le journal, « l'industrie française ne peut ignorer les retombées technologiques de la recherche militaire ». L'idée que les « retombées » seraient peut-être plus rapides si cette recherche scientifique et technique était directement orientée vers les progrès utiles ne semble pas avoir effleuré les rédacteurs.

Ce sont d'ailleurs les mêmes justifications qu'avance Mitterrand lui-même: interrogé le 8 septembre dernier à la BBC sur les ventes d'armes de la France, n'a-t-il pas tenu à rassurer les clients en affirmant que la France exécutera les contrats signés, « même ceux qui m'ont déplu », et à expliquer que, de toute façon, si la France abandonne les ventes d'armes, « quelqu'un d'autre prendra la place, l'Amérique, la Russie et bien d'autres ». A nous les bonnes affaires, en quelque sorte!

La politique dans ce domaine reste donc la même, l'argumentation aussi, même si ce ne sont plus les mêmes qui la développent. C'est que la fabrication d'engins de mort représente une activité bien trop rentable pour que les capitalistes français laissent passer la moindre occasion de faire du profit avec le sang des peuples.



### Une promesse à la retraite anticipée

Pierre Mauroy a annoncé qu'il envisageait d'abaisser l'âge de la retraite non plus en accordant à tous la retraite à 60 ans, mais en accordant la retraite à ceux qui auraient totalisé au moins 40 ans de travail, et donc de cotisations aux caisses de retraite.

Si le gouvernement revient sur les promesses du Parti Socialiste, nous dit-on, c'est que ce dernier projet serait « plus juste », car il donnerait la possibilité de se reposer plus tôt à ceux qui ont commencé à travailler plus jeunes, et qui souvent sont aussi ceux qui ont travaillé le plus dur. Mais c'est du baratin. La véritable raison du retournement de Mauroy est plus simple: cette formule toucherait

moins de monde, et coûterait moins cher aux caisses de Sécurité sociale, c'est l'éditorialiste du journal **Le Monde** qui le reconnaît lui-même.

Mais lorsqu'en juin dernier, pour compenser l'augmentation du SMIC, le gouvernement a accordé aux entreprises qui emploient des smicards un dégrèvement de leurs cotisations sociales, personne n'a alors invoqué le prix que ça coûterait au budget de la Sécurité sociale. Et il serait intéressant de comparer le montant des économies envisagées actuellement sur le dos des retraités au montant du cadeau fait en juin aux

### Petites manœuvres des grandes fortunes

« L'outil de travail », c'est-àdire les entreprises, n'échapperont qu'en partie à l'impôt sur la fortune. Mais il y a tout de même de la marge! Les fortunes personnelles ne seront taxées modestement: 0,5 % - qu'à partir de trois millions, avec un abattement supplémentair deux millions pour « l'outil de travail ». La taxation s'élèvera si l'on peut dire - à 1 % entre cinq et dix millions, 1,5 % au-delà... Pas de quoi mettre les grandes fortunes de France sur la paille, et Le Figaro du 10 septembre lui-même reconnaît que le gouvernement fait preuve de « modération ».

Mais même cet impôt modéré, il n'est pas sûr du tout que les grandes fortunes finiront par le subir. Car les dispositions gouvernementales laissent bien des échappatoires aux possédants. Le Canard Enchaîné du 9 septembre en dénonce certaines: l'une d'elles consiste à transférer la propriété de son appartement de luxe à une société civile immobilière bien moins taxée

quand elle est française, et carrément détaxée quand elle a son siège à l'étranger. L'hebdomadaire cite ainsi l'exemple d'une rue de Neuilly où n'habitent « que trois propriétaires personnels. Tous les autres, plusieurs centaines, sont groupés en SCI dont beaucoup se prétendent étrangères ».

Une autre consiste à mettre une partie des biens au nom du mari, l'autre de l'épouse : une façon commode de bénéficie deux fois des abattements de trois à cinq millions.

Ces « divorces fiscaux » se multiplieraient ces derniers temps, toujours selon l'hebdomadaire. Et en effet, pourquoi se priver quand la législation laisse tant de possibilités de passer au travers... et tout le temps nécessaire pour s'y préparer, puisque, de toute façon, ce ne sera que le 1er janvier prochain que les futurs « gros fortunés » — tout au moins ceux qui n'auront pas réussi à changer de catégorie — devront faire leurs faire déclarations...

### Les feux de la rampe

A en croire l'éditorial de l'Humanité du 8 septembre, « les électeurs et les élus de la nouvelle majorité », en particulier les députés communistes, devraient être « les acteurs du changement ». Voilà qui est très bien. Mais quelles actions les « acteurs en symbiose », comme dit l'éditorialiste de l'Humanité, vont-ils mettre en branle?

Les parlementaires communistes vont constituer « des groupes qui auront mission de rencontrer les travailleurs et leurs organisations afin de recueillir leur avis et de mieux travailler ». Passons sur le fait qu'à en croire l'Humanité, les députés communistes, membres du premier parti ouvrier de ce pays, pour « recueillir l'avis des travailleurs », ont à se rendre à la porte des usines comme les étudiants en mai 1968.

Cela dit, on voit bien ce que feront les députés communistes: agir au Parlement et se rendre à la rencontre des travailleurs pour défendre la politique de leurs ministres, Mauroy et Fiterman et les autres... Mais

cela ne dit pas ce qu'auront à faire les travailleurs. Heureusement, Le Lagadec répond : « Il faut que les travailleurs aient l'œil et ne restent pas les bras croisés », et.. c'est tout !

Si l'on comprend bien l'Humanité, fout le monde est « acteur du changement ». Seulement, il y a les premiers rôles, ceux des députés communistes, et... les autres. Et comme au cinéma, les figurants doivent se contenter de donner la réplique aux vedettes... quand on la leur demande!

Centrafrique :\_\_\_\_

### Ministres en uniforme

En Centrafrique, le gouvernement militaire du général Kolingba s'est installé au pouvoir depuis le 1er septembre. Ce n'est certes pas que l'armée ait été le seul foyer d'opposition à Dacko, le président déchu. Au contraire, même! En effet, il semble que ce soit pour prendre de vitesse d'autres opposants à son régime qui avaient l'intention de former un gouvernement provisoire dans le nord du pays que Dacko ait décidé de passer la main au général Kolingba lors d'un coup d'Etat d'opérette.

presse affirme aujourd'hui, contrairement aux rumeurs dont elle avait ellemême fait état, que ni le gouvernement français, ni Mitterrand n'ont été tenus au courant des préparatifs de Kolingba. A voir... Mais même si cela était, ça en dirait long sur l'efficacité... ou la mauvaise volonté de la kyrielle d'agents secrets et moins secrets que la France

entretient là-bas. En tout état de cause, Mitterrand et le gouvernement ont fait contre mauvaise fortune bon cœur puisque, outre une longue interview de Dacko (qui n'avait l'air ni très malade, ni très mécontent), la télévision française nous a présenté quasi officiellement le nouveau gouvernement centrafricain. De celui-là, on ne peut pas dire qu'il ne soit pas uniforme : on les a vus, tous ces ministres, tous des hommes, portant béret de parachutiste et treillis de combat bariolé. Ils ont défilé, comme à la revue, torse bombé, salut impeccable pour se présenter : colonel X, ministre de ceci, capitaine Y, ministre de cela, etc. Tout allait très bien quand l'un d'eux est apparu: capitaine Z, ministre de... de... Le trou! Le trac! « Du Commerce! », lui a soufflé son chef. Quant au ministre de la Condition féminine, on ne peut pas dire, il est bien baraqué!

Mais si la télévision de Mit-

terrand a réservé un accueil plutôt bon aux nouveaux dictateurs centrafricains, Abel Goumba, le leader de l'opposition socialiste centrafricaine, n'a pas eu, lui, droit au même temps de parole. On a même plutôt l'impression que ses camarades socialistes de Paris l'ont carrément laissé tomber.

Il est vrai que c'est une habitude, chez des socialistes, dès qu'ils sont au pouvoir!

M.R.

